

ELIMINATOIRES DE LA CAN-2023 : TANZANIE-ALGÉRIE À 17H
FAIRE ÉCHOUER LA STRATÉGIE DE L'ADVERSAIRE ET ÊTRE EFFICACE p.16



www.lnr-dz.com

DYSFONCTIONNEMENT DANS LE SECTEUR DE LA SANTÉ :



Le ministre de la Santé «met fin» aux fonctions du directeur du CHU de Constantine et de l'EPH de Chelghoum Laid p.4

Quotidien d'information indépendant - N° 7382 - Mercredi 8 juin 2022 - Prix : 10 DA

ARKAB EN MAURITANIE POUR RENFORCER LA COOPÉRATION BILATÉRALE

Volonté commune pour «prioriser le développement des projets miniers»



© Photo : D.R

L'Algérie et la Mauritanie visent désormais à affermir leurs liens fraternels pour profiter de leur proximité géographique et des richesses naturelles de leur sous-sol qui regorgent chacun de potentiels miniers, gaziers et pétroliers importants. La guerre en Europe offre aux deux pays l'opportunité de profiter de la forte hausse de la demande pour certains minerais pour renforcer leur coopération dans le domaine. Lire en page 2

EN SOULIGNANT LEUR IMPORTANCE DANS LA PROMOTION DU COMMERCE EXTÉRIEUR :

Khaldi s'enquit des postes frontaliers terrestres à El-Oued

 p.2

IMPLANTATION DE CENTRALES PHOTOVOLTAÏQUES



L'usine de panneaux solaires de Ouargla inaugurée p.3

PRONONCES HIER PAR LE TRIBUNAL CRIMINEL DE LA COUR DE BLIDA



Prison pour Khalifa et acquittement pour les frères Keramane p.4

SÉNAT

Séance plénière mercredi consacrée à la présentation et au débat de deux projet de loi

Le Conseil de la nation poursuivra, mercredi, ses travaux en séance plénière consacrée à la présentation et au débat de deux projets de loi fixant les procédures et les modalités de saisine et de renvoi devant la Cour constitutionnelle ainsi que les procédures civiles et administratives, a indiqué mardi un communiqué du Conseil.

INITIATIVE DE RASSEMBLEMENT

«Ambitieuse et méritait soutien et appui»

Le président du parti El-Fadjr El-Jadid, Tahar Benbaibèche a affirmé, lundi à Alger, que l'initiative de rassemblement du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, était «ambitieuse»et méritait «soutien et appui». A son tour, la présidente du parti Tajamoue Amal El Djazair (TAJ), Fatima-Zohra Zerouati a affirmé que l'Algérie avait besoin aujourd'hui de «l'initiative de rassemblement»et de la formation d'un «front interne solide»pour faire face aux différents défis. Les deux présidents de partis avaient été reçus lundi par le président de la République.

RESSOURCES EN EAU

Hasni s'entretient avec la représentante de la FAO à Alger

Le ministre des Ressources en eau et de la Sécurité hydrique, Karim Hasni a reçu, lundi, la représentante de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) en Algérie, Erina Kouplevastsckaya Buttoud, à sa demande, pour discuter des voies et moyens de consolider la coopération commune, indique un communiqué du ministère.

Arkab en Mauritanie pour renforcer la coopération bilatérale

Volonté commune pour «prioriser le développement des projets miniers»

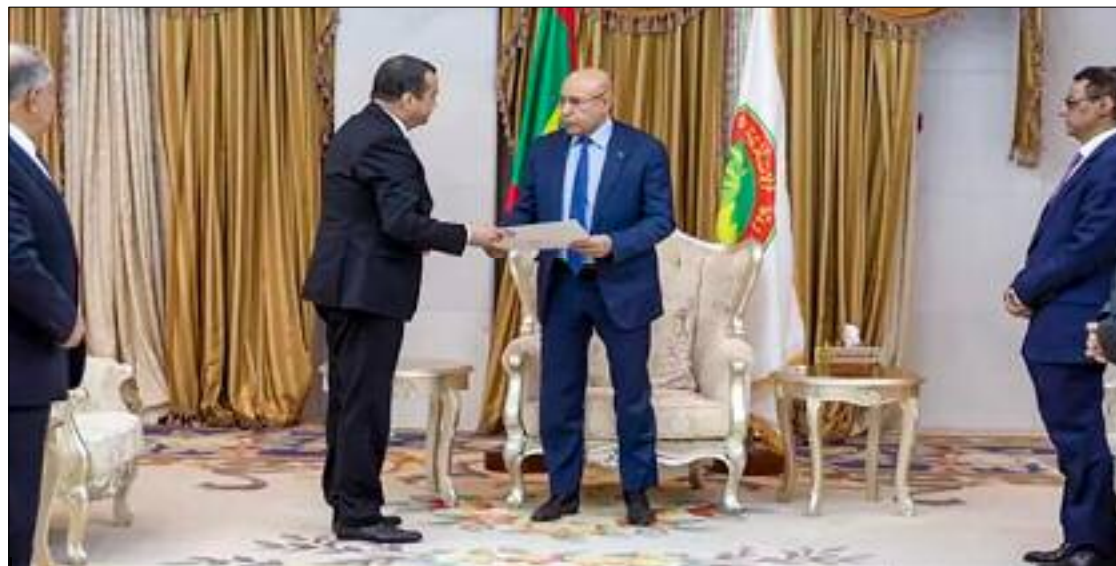
L'Algérie et la Mauritanie visent désormais à affermir leurs liens fraternels pour profiter de leur proximité géographique et des richesses naturelles de leur sous-sol qui regorgent chacun de potentiels miniers, gaziers et pétroliers importants. La guerre en Europe offre aux deux pays l'opportunité de profiter de la forte hausse de la demande pour certains minerais pour renforcer leur coopération dans le domaine.

La visite de travail effectuée lundi et mardi derniers en Mauritanie par le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, traduit l'intérêt accordé par l'Algérie au développement du «partenariat stratégique algéro-mauritanien». C'était aussi l'occasion pour signer d'importants accords économiques, commerciaux et énergétiques entre les deux pays qui ont convenu, quelques mois plus tôt, d'ouvrir une ligne maritime qui raccorderait l'Algérie à Nouakchott, capitale de la Mauritanie et de construire un réseau routier de plus de 770 km.

La mise en œuvre des moyens et des mécanismes de renforcement et de diversification des relations bilatérales dans le secteur de l'investissement, des transports et de l'énergie étaient au centre des discussions entre M. Arkab et son homologue mauritanien, Abdesselem Ould Mohamed Salah qui a salué «la solide amitié entre les deux voisins». Les opportunités et les potentialités disponibles dans les deux pays pour la coopération dans les domaines de l'énergie et des mines en tant que secteurs stratégiques, connaîtront inévitablement, affirme-t-il, «une forte impulsion grâce à la volonté des dirigeants de nos deux pays et au leadership dont ils jouissent», estimant que «la visite de M. Arkab constituait un nouveau jalon dans les relations fraternelles».

Les deux ministres ont organisé conjointement une séance de travail lors de laquelle, ils ont examiné toutes les opportunités de coopération entre les entreprises algériennes et mauritaniennes dans le domaine de l'énergie et des mines.

«Nos équipes techniques conjointes œuvreront à promouvoir le niveau de coopération dans les domaines de l'énergie et des mines et que nous examine-



■ Sonatrach a obtenu plusieurs contrats dans le domaine de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le pays. (Photo:DR)

rons ensemble les possibilités de les concrétiser par la signature de mémorandums d'entente, outre la

mise en place d'équipes techniques spécialisées devant assurer le suivi de l'action commune

ainsi que sa réalisation sur le terrain», a souligné M. Abdesselem Ould Mohamed Salah.

La conjoncture marquant les marchés mondiaux de l'énergie est une aubaine, selon lui, pour «renforcer la coopération fructueuse dans les domaines du pétrole, du gaz et des minerais à travers l'appui technique, l'étude et la valorisation des opportunités d'investissement conjointes afin de réaliser les objectifs dans le but de sécuriser nos approvisionnements en énergie», assurant que «la Mauritanie disposait d'un grand potentiel compte tenu de la présence de plus d'un millier de minéraux indicateurs, dont le fer, le cuivre, l'or, l'uranium, les phosphates, le quartz, le chrome, le manganèse, le vanadium, le plomb, le zinc, les éléments du groupe du platine, les terres rares». La Mauritanie et l'Algérie pourraient profiter de la conjoncture actuelle pour intensifier leur collaboration dans le domaine minier et pétro-gazier afin de remonter la pente.

La compagnie nationale des hydrocarbures, Sonatrach est déjà présente en Mauritanie. Elle a obtenu plusieurs contrats dans le domaine de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures dans le pays.

Le ministre a d'ailleurs mis l'accent lors de sa visite sur l'investissement de la Sonatrach dans les hydrocarbures. Le Président-directeur général du Groupe, Toufik Hakkar, qui accompagnait le ministre de l'Energie a présenté l'expérience algérienne dans le domaine des énergies renouvelables et le développement de la production d'énergie électrique. Les deux parties ont discuté de l'éventuelle mise en œuvre des

.....
En soulignant leur importance dans la promotion du commerce extérieur :

Khaldi s'enquit des postes frontaliers terrestres à El-Oued

■ **L'importance des postes frontaliers terrestres nationaux** dans la promotion du commerce extérieur a été mise en avant lundi à El-Oued par le Directeur général des Douanes algériennes (DGDA) Nouredine Khaldi en visite de deux jours dans la wilaya.

Cette visite de terrain «intervient en application des directives des pouvoirs publics portant dynamisation des activités des postes frontaliers terrestres pour booster la dynamique économique et les échanges commerciaux par l'accompagnement des opérateurs économiques», a souligné M. Khaldi qui a amorcé sa visite par l'inspection du poste frontalier terrestre Taleb-Larbi où il s'est enquis de la disponibilité des différentes structures. «Les postes frontaliers terrestres sont des structures névralgiques et stratégiques pour le développement du commerce extérieur et permettent de propulser la dynamique économique et d'impulser le développement dans les régions frontalières à la faveur du budget des recouvrements douaniers», a souligné le DGDA.

Le DGDA a indiqué que les services des douanes «déploient de louables efforts pour la lutte contre la contrebande, dont les drogues», ajoutant que «les brigades des douanes sont prêtes, avec l'appui des services centraux et la coordination avec les services de sécurité, à leur tête, l'armée nationale populaire pour lutter contre ce fléau». S'étendant sur une superficie de 12 ha, à une distance de 84 km à l'Est du chef-lieu de la wilaya, le poste frontalier terrestre Taleb-Larbi s'est vu accorder, au titre du programme d'appui au développement, un montant d'investissement de 872 millions DA pour y réaliser une série de structures et installations, selon sa fiche technique.

Le poste frontalier Taleb-Larbi est doté de l'ensemble des installations nécessaires et équipements modernes susceptibles de faciliter la mission des douaniers, dont un scanner, un poste d'entrée et de sortie, d'un pavillon administratif des douanes et de la police, en plus d'une résidence pour les cadres, d'un centre d'orientation touristique, d'une salle d'honneur et d'un entrepôt de contrôle et un autre de saisie. Par souci d'améliorer les conditions socio-professionnelles des personnels en exercice, ce poste comprend également deux bases de vie, l'une destinée aux douaniers, composée de 36 chambres, d'une capacité globale de 120 lits, l'autre pour les services de la police, composée de 48 chambres hébergeant 114 éléments. Le Directeur général des douanes algériennes poursuit sa visite dans la région par l'inspection divisionnaire d'El-Oued, avant de tenir, mardi, une rencontre avec les opérateurs économiques.

Djamila Sai

REPÈRE

MAE

Lamamra reçoit le Directeur exécutif de l'Initiative de gestion de Crise

Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ramtane Lamamra a reçu, lundi à Alger, le Directeur exécutif de l'Initiative de gestion de Crise (Crisis Management Initiative-CMI), relevant de la Fondation «Martti Ahtissari Peace Foundation», l'un des principaux centres intellectuels en Finlande et dans le monde, en matière de médiation pour le règlement des conflits à l'échelle internationale, indique un communiqué du ministère des Affaires étrangères. «La rencontre a permis de passer en revue les derniers développements sur la scène internationale, en tête desquels la situation en Libye, au Mali, au Sahara occidental, en Palestine, ainsi que la crise en Ukraine et ses retombées sur tous les pays», précise le communiqué. A ce titre, «le Directeur exécutif de la CMI a salué le rôle prépondérant de l'Algérie dans le règlement des conflits, notamment dans la région, saluant par la même ses positions de principe prônant les règlements pacifiques, la voie du dialogue et la non-ingérence dans les affaires internes des pays, outre son rôle dans la défense des causes justes et des intérêts des pays et des peuples africains et arabes», ajoute la même source. De son côté, M. Lamamra a affirmé que «l'Algérie est un acteur influent dans toutes les démarches visant à consolider la paix et la stabilité, notamment dans son environnement géopolitique, à travers la redynamisation du rôle des pays du voisinage dans le règlement des conflits dans la région et la promotion des solutions africaines aux problèmes africains», conclut le communiqué.

projets et des mémorandums d'ententes signés en 2021. En particulier, celui signé «entre Sonelgaz et la Société Mauritanienne d'Electricité (Somelec), et un contrat commercial entre Naftal et la société d'Assainissement, de Transport et de Maintenance (Attm)».

Le lancement de plusieurs projets communs comme la route stratégique reliant la ville algérienne de Tindouf à la ville mauritanienne de Zouerate et le raccordement électrique au long de cette route ont donné de l'élan à la coopération bilatérale entre les deux pays frères et qui connaissent, selon le ministre de l'Energie mauritanien, «un saut qualitatif qui permettrait la valorisation des opportunités d'investissement et l'établissement de projets de partenariat dans les secteurs prioritaires».

Samira Takharboucht

Voir sur Internet www.lnr.dz.com

Implantation de centrales photovoltaïques

L'usine de panneaux solaires de Ouargla inaugurée

Une usine de fabrication de panneaux solaires appartenant à la société privée algérienne Zergoun Green Energy (ZEG), une des filiales du groupe appartenant aux frères Zergoun, a été inaugurée, hier mardi, à Ouargla, par les ministres de l'Industrie et de la Transition énergétique et des Energies renouvelables, a indiqué un communiqué du département d'Ahmed Zeghdar, publié sur sa page Facebook.

Les panneaux photovoltaïques fabriqués dans cette usine qui a nécessité un investissement de 10 millions d'euros, seront, pour reprendre un responsable de cette usine, principalement distribués en Algérie et pourraient être exportés vers certains pays d'Afrique, le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Sénégal. Faisant remarquer que les panneaux solaires seront fournis par des fabricants chinois et précisant que les importations en provenance de fabricants européens non identifiés sont également envisagées.



«Le Cerefe a recensé quatre usines de fabrication de panneaux solaires photovoltaïques qui activent actuellement en Algérie». (Photo : D.R)

Avec une capacité de production de 180 mégawatts par an, ce projet qui sera suivi d'autres projets similaires, est d'une grande importance car il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'implantation de centrales photovoltaïques d'une capacité de 1000 MW «SOLAR 1.000 MW» dans cinq wilayas du Grand Sud, y compris la wilaya de Ouargla. «La transition vers les énergies renouvelables est devenue incontournable aujourd'hui, soulignant l'importance d'intensifier les investissements dans ce domaine et d'y parvenir en termes de compétitivité», a-t-il dit. Selon le rapport annuel du Commissariat aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique (Cerefe) intitulé «Transition éner-

gétique en Algérie : Leçons, état des lieux et perspectives pour un développement accéléré des énergies renouvelables», publié fin novembre 2020, deux nouvelles usines de production de panneaux photovoltaïques entreront bientôt en production en Algérie ce qui augmentera les capacités de production. «Le Cerefe a recensé quatre (4) usines de fabrication de panneaux solaires photovoltaïques qui activent actuellement en Algérie: Condor Electronics située à Bordj Bou-Arréridj et dotée d'une capacité de production annuelle de 130 MWc, Aures Solaire (Batna), d'une capacité de 30 MWc, ENIE Electronics (Sidi Bel-Abbès) avec 18 MWc et ALPV (Tlemcen) qui peut produire 12 MWc», a noté la

même source.

Le Commissariat a, à l'occasion, appelé à faire participer, de manière effective, l'ensemble des compétences dont dispose le pays dans le domaine, afin de mener des «réflexions constructives» sur la base desquelles des actions «durables peuvent être engagées». «C'est à cette seule condition qu'un cumul d'expérience salutaire peut aider à asseoir les fondements d'une véritable industrie, apte à prendre en charge une grande partie des besoins et satisfaire l'objectif d'une intégration nationale à hauteur des ambitions affichées», fait savoir le Cerefe.

Sur un autre registre, l'on apprend que le ministère de l'Industrie poursuit les consultations pour établir un cahier des charges de la filière automobile locale.

«Les concessionnaires automobiles seront bientôt autorisés à importer des véhicules», a indiqué, avant-hier lundi le directeur général du développement industriel au ministère de l'Industrie, Ahmed Salem Zaid.

S'exprimant lors d'un colloque organisé par la Confédération algérienne du Patronat Citoyen, Ahmed Salem Zaid a révélé que le ministère de l'Industrie travaille à la publication d'un cahier des charges spécial pour chaque type de véhicules, compte tenu des différences entre les voitures, les camions et les tracteurs. «Le projet est dans sa phase finale», a assuré le directeur général du développement industriel au ministère de l'Industrie.

Rabah Mokhtari

BRÈVE

Union générale arabe des assurances

L'Algérie prend la présidence pour un mandat de deux ans

L'Algérie assurera la présidence de l'Union générale arabe des assurances (UGAA) pour un mandat de deux ans succédant à la Tunisie à l'occasion de la tenue du 33^{ème} Congrès de cette organisation ouvert lundi à Oran.

Le président sortant de l'UGAA, le Tunisien El-Assaad Zarrrouk, a remis le bouclier de l'Union au président de l'Union algérienne des Compagnies d'assurances et réassurances Youcef Benmissia, en présence du ministre des Finances Abderrahmane Raouya.

Le nouveau président de l'UGAA a salué les efforts déployés par son prédécesseur tunisien, El-Assaad Zarrrouk, au service du secteur des assurances arabes, notamment durant la crise sanitaire liée à la pandémie du Covid-19 et pour établir et encourager les voies de coopération entre les Compagnies arabes. M. Benmissia a souligné qu'il œuvrerait à la consolidation des acquis de l'UGAA et au développement du marché arabe de l'assurance à la lumière du partenariat et de l'action collective pour le bien commun des peuples de la région arabe. Le 33^{ème} Congrès de l'UGAA se tient sous le slogan : «La nouvelle situation de l'industrie d'assurances : quels défis et opportunités pour le marché arabe d'assurance?». Plus de 1.200 participants représentant 41 pays dont 20 Etats arabes prennent part à la 33^{ème} édition du Congrès.

Agence

Conseil de la nation

Présentation du texte de loi modifiant et complétant la loi relative à la pêche

Le ministre de la Pêche et des Productions halieutiques, Hicham Sofiane Salawatchi, a présenté avant-hier, devant la commission de l'agriculture et du développement rural du Conseil de la nation, le texte de loi modifiant et complétant la loi n° 01-11 de juillet 2011 relative à la pêche et à l'aquaculture. L'amendement de cette loi intervient, selon le ministre, pour soutenir la dynamique qu'a connue le secteur au cours des derniers mois pour accompagner les professionnels du secteur, s'organiser et améliorer leurs conditions socio-économiques. Dans sa présentation, Salawatchi a souligné que le Gouvernement a pris les devants pour modifier la loi n° 01-11 d'un (1) article (article 11 bis) en raison de son caractère urgent. Cette initiative vise, poursuit-il, à donner une base légale à la mise en place de coopératives de pêche et d'aquaculture dans diverses activités sectorielles qui sont à même d'accompagner et d'organiser les professionnels et d'améliorer leurs conditions socio-économiques pour contribuer à la sécurité alimentaire du pays. Pour ce faire, le ministre a préconisé de réduire le coût des produits ou services liés aux activités des filières de la pêche et d'aquaculture au profit de leurs partenaires, de développer davantage le niveau de formation de ces partenaires et leurs compétences dans la gestion de leurs entreprises et leurs activités et améliorer la qualité de vente des produits de la pêche et de l'aquaculture destinés aux consommateurs. Cela se fait également par l'utilisa-

tion commune et rationnelle des ressources, d'équipements et de moyens pour élever les capacités de production et la contribution à la rationalisation des réseaux d'approvisionnement et de distribution des produits halieutiques tout en bénéficiant des avantages fiscaux à l'instar des coopératives agricoles, notamment l'exonération des taxes sur les bénéfices des entreprises et la taxe sur le revenu total.

Le texte de loi prévoit aussi, a expliqué le ministre, une réduction du taux de la TVA sur certains produits, intrants et équipements à laquelle s'ajoute celle consacrée par la loi des Finances 2022 pour l'aquaculture. Il permettra de bénéficier de la réduction de la taxe sur les activités professionnelles, outre la facilitation de l'octroi des crédits bancaires pour la promotion de l'investissement.

Les interventions des membres de la commission, à l'issue de l'exposé du ministre, ont porté sur l'importance du secteur et sa contribution à améliorer le niveau des revenus, vu la richesse halieutique du pays. Les intervenants ont mis l'accent sur l'importance d'organiser le secteur et de promouvoir les capacités de production et l'industrie manufacturière dans ce domaine. La commission de l'agriculture et du développement rural du Conseil veille à élaborer son rapport préliminaire sur le texte de loi objet d'examen en vue de sa présentation, mardi, lors d'une séance plénière consacrée à la présentation et au débat dudit texte.

Manel Z.

CRISE SANITAIRE

Rééchelonnement des dettes des entreprises et octroi de diverses mesures incitatives

Les grands indices économiques en amélioration

Le ministre des Finances, Abderrahmane Raouya est revenu, à Oran, sur les dispositions de l'Etat pour prendre en charge les répercussions de la crise sanitaire de la Covid-19 et amortir son impact sur l'économie et les institutions algériennes, citant le rééchelonnement des dettes des entreprises et l'octroi de diverses mesures incitatives. «Ces mesures ont permis de contrôler la situation économique générale et préserver les grands équilibres dans le secteur financier, dont celui des assurances et réassurances», a-t-il dit.

Intervenant à l'ouverture du 33^{ème} Congrès de l'Union générale arabe des assurances (UGAA) au Centre des Conventions Mohamed Benahmed d'Oran, organisé conjointement par l'UAR (Union algérienne des sociétés d'assurance et de réassurance) et la GAIF (General arab insurance fédération) et placé sous le patronage du Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, le ministre a indiqué que l'Algérie a réussi à dépasser les répercussions de la crise sanitaire de la Covid-19. «Les grands indices économiques sont en amélioration depuis le deuxième semestre de l'année 2021 ce qui permet de prévoir un taux de croissance de 3,4% pour l'exercice 2022», a poursuivi Abderrahmane Raouya. Faisant remarquer que ce Congrès est une opportunité pour renforcer la coopération entre les compagnies arabes spécialisées dans ce domaine.

Le ministre des Finances a également évoqué les réformes économiques entreprises dernièrement en Algérie pour améliorer l'efficacité économique et relever le taux de la croissance, à travers le soutien des exportations hors hydrocarbures et la révision du code de l'investissement, en abrogeant les obstacles bureaucratiques, la simplification des mesures et l'abandon de la règle 51/49 dans l'investissement dans la plupart des secteurs. Notant, au passage, le soutien de l'Etat, dans le cadre de ces réformes, au partenariat entre les secteurs public et privé et l'élargissement de l'utilisation des nouvelles technologies et la numérisation dans la gestion du secteur économique. «Les premiers résultats de ces réformes seront bientôt visibles», a poursuivi Abderrahmane Raouya. Relevant l'importance que l'Etat attache au secteur de l'assurance et de réassurance, Abderrahmane Raouya a fait remarquer que ce secteur occupe une place importante en Algérie, et c'est l'un des premiers dans lesquels l'investissement a été ouvert aux opérateurs privés, ce qui lui a permis de passer de six compagnies en 1995 à vingt-trois en 2022, dont onze sociétés privées ou établies avec un partenaire étranger avec des parts du marché de l'assurance passant de 5,6 milliards de DA en 1997 à 144 milliards de DA en 2021.

R.M.

Dysfonctionnement dans le secteur de la santé : Le ministre de la Santé «met fin» aux fonctions du directeur du CHU de Constantine et de l'EPH de Chelghoum Laïd

En effet, lors de la visite effectuée au Centre universitaire de Constantine, le ministre de la Santé M. Abderrahmane Benbouzid a publiquement laissé éclater sa colère, exprimant par la même occasion son mécontentement sur la situation qui prévaut au niveau du Centre hospitalier universitaire (CHU) de Constantine.

Il semble que la goutte qui a fait déborder le vase était sans aucun doute la vidéo qui a été insérée sur les réseaux sociaux sur laquelle nous pouvons voir une femme décédée dans un véhicule particulier. Sur la même vidéo, une jeune femme (la fille de la défunte probablement ou une parente) criait, tout en indiquant que la patiente a été malmenée par les différents services du CHU refusant de la prendre en charge alors qu'elle souffrait d'un cancer avant qu'elle ne décède sur la banquette arrière du véhicule. La décision prise par le ministre de la Santé à l'encontre du directeur du CHU de Constantine, n'est pas une surprise en raison de la mauvaise prise en charge des malades dans cette structure de la santé, ont indiqué plusieurs citoyens de cette ville.

Après Constantine, personne ne s'attendait que le ministre de la Santé se rende à l'hôpital de Chelghoum Laïd le vendredi, un jour du week-end.

Sur place le ministre de la Santé a visité les services de l'hôpital notamment les services des urgences. Selon des informations qui restent à confirmer, le ministre aurait constaté une fuite d'eau en raison d'un robinet défectueux.

Lors de cette visite du ministre de la santé, le directeur de l'hôpital n'était pas présent. Il serait en visite familiale dans sa ville natale



«Le mal est beaucoup plus profond et le limogeage d'un ou de plusieurs responsables de la santé n'apportera pas la solution attendue dans ce secteur». (Photo : DR)

dans la wilaya de Tébessa, a-t-on appris. La décision prise à l'encontre du directeur de l'EPH, portant le limogeage de ce responsable n'a pas été appréciée par le staff dirigeant et les travailleurs de cette structure de la santé. Les fonctionnaires avec qui nous avons pris attache au niveau de l'hôpital n'ont pas manqué d'exprimer leur solidarité avec le directeur qui a été démis de ses fonctions par le ministre de la Santé.

«C'est un responsable jeune qui a été installé au mois de février dernier à la tête de cet hôpital. Depuis sa venue, l'EPH a été rénové et plusieurs structures qui étaient à l'arrêt dans le passé ont été remises en activité». Nous avons donné ici, les déclarations de plusieurs fonctionnaires de l'hôpital de Chelghoum Laïd.

Nos interlocuteurs ont même ajouté qu'ils envisageaient d'orga-

niser des actions de soutiens en solidarité avec le directeur qui a été démis de ses fonctions en l'occurrence Monsieur Saber Bouaziz.

A signaler que le limogeage du directeur du Centre hospitalier universitaire de Constantine et de l'EPH de Chelghoum Laïd intervient quelques jours seulement après que M. Abderrahmane Benbouzid ait pris la même décision à l'encontre du directeur de l'EPH Ahmed Ben Bella à Khenchela. Le Centre hospitalier de Constantine (CHU) et l'EPH de Chelghoum Laïd ne sont pas les seules structures de santé où des dysfonctionnements auraient été constatés.

La santé est «gravement malade» que ce soit dans le secteur public ou dans le secteur privé sur l'ensemble du territoire national, estiment les citoyens.

«Le mal est beaucoup plus pro-

fond et le limogeage d'un ou de plusieurs responsables de la santé n'apportera pas la solution attendue dans ce secteur». Nous avons donné ici, le raisonnement de plusieurs spécialistes en matière de santé.

Ces derniers n'ont pas manqué de nous déclarer que la situation au niveau des structures de la santé publique est catastrophique et ce, malgré les sommes colossales injectées par l'Etat pour donner du sang neuf à ce secteur.

Pour ce qui est du secteur privé de la santé, nos interlocuteurs trouvent que la situation est beaucoup pire.

Certaines cliniques privées sont gérées par des personnes qui n'ont rien à voir avec la santé et que seul le pognon compte pour les «Patrons» de ces structures de la santé.

Moncef Redha

Prononcés hier par le Tribunal criminel de la Cour de Blida Prison pour Khalifa et acquittement pour les frères Keramane

Auditionné par visioconférence à partir de l'établissement pénitencier de Chlef, l'ex-P-dg du Groupe Khalifa Bank, Abdelmoumène Khalifa, a été condamné à 18 ans de prison ferme, hier, par le Tribunal criminel de la Cour de Blida, au terme du procès en appel, dont huit autres principaux accusés parmi-eux les frères Keramane, Ighil Meziane et Ali Aoun ont été acquittés.

En effet, l'affaire Khalifa Bank est revenue à la surface après plusieurs longues années d'attente, au terme de l'ouverture, hier, du procès en appel des quinze accusés, dont figurent l'ex-Golden Boy, Abdelmoumène Rafik Khalifa ainsi que l'ex-Gouverneur de la Banque d'Algérie Abdelwahab Keramane, son frère Abdennour et sa fille Yasmine, l'ex-P-dg du Groupe Soidal, en l'occurrence Ali Aoun et la figure sportive Ighil Ali Ameziane.

En plus de dix-huit ans de prison ferme, le Tribunal criminel de la Cour de Blida a condamné le principal accusé dans l'affaire Khalifa Bank, en l'occurrence l'ancien P-dg du Groupe Khalifa, à payer une amende d'un million de dinars avec confiscation de tous les biens saisis pour association de malfaiteurs, falsification de documents officiels, usage de faux, vol en réunion, escroquerie, abus de confiance, falsification de documents ban-

caires et banqueroute frauduleuse. En revanche, l'ex-P-dg du Groupe Khalifa Bank a été acquitté du chef d'accusation de trafic d'influence par le même Tribunal. Concernant les autres accusés dans cette affaire, qui sont au nombre de quatorze, huit parmi-eux ont été acquittés des charges qui ont été retenues contre eux, c'est le cas pour l'ancien gouverneur de la Banque d'Algérie, Abdelwahab Keramane mais, également, son frère Abdennour et sa fille Yasmine, au même titre qu'Ali Aoun et Ighil Ali Ameziane, ce dernier a bénéficié de la levée de la mise sous séquestre de sa villa. Quant à l'ancien directeur de la principale agence de la Banque de développement local (BDL) de Staouéli (Alger), en l'occurrence Issir Idir Mourad, ce dernier a été condamné hier à cinq ans de prison pour participation à la falsification de documents officiels. Des peines allant de 2 à 8 ans de prison ferme assortie des amendes allant de 20.000 à 500.000 DA ont été également prononcées à l'encontre de cinq autres accusés dans le cadre de la même affaire.

Les quinze accusés ont un délai de huit jours pour faire appel de cette décision devant la Cour suprême. Faut-il le rappeler, le principal accusé Abdelmoumène Rafik Khalifa est poursuivi pour plusieurs chefs d'inculpation, dont

association de malfaiteurs, vol en réunion, escroquerie, abus de confiance, falsification de documents bancaires, corruption, abus de confiance et falsification de documents officiels. En novembre 2020, le Tribunal criminel de la Cour de Blida avait condamné les accusés dans l'affaire Khalifa à des peines allant jusqu'à dix-huit ans de prison ferme et acquitté douze autres accusés.

D'autre part, hors Khalifa Bank, l'affaire est constituée de plusieurs d'autres dossiers, dont celui relatif à Khalifa Airways, Khalifa Swift (transfert de devises vers l'étranger) et Khalifa Construction. Jusque-là, seule l'affaire de Khalifa Bank a été ouverte et son ex-patron, Abdelmoumène Rafik Khalifa, condamné à 18 ans de prison ferme et son extradition en Algérie remonte, faut-il le rappeler, en décembre 2013.

Les autres dossiers, bien que ficelés, d'après des sources au fait de ce dossier, attendent depuis de très longues années d'être suivies de procès. Abdelmoumène Rafik Khalifa a fondé en avril 1998, son empire d'El Khalifa Bank, avant qu'il ne développe ses activités notamment à l'étranger, créant plusieurs autres filiales dont Khalifa Airways, et Khalifa Construction.

Sofiane Abi

CNR

Destinée aux cadres de la CNR

La «feuille de route» de Cherfa

Ne pas y aller par quatre chemins. Le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Youcef Cherfa a exhorté, avant-hier, les cadres de la Caisse nationale des retraites (CNR) à la modernisation dans la gestion des affaires de cet organisme public qui gère la retraite des salariés. L'appel du ministre du Travail aux cadres de la CNR a été fait lors d'une allocution prononcée en son nom par le secrétaire général du ministère, en l'occurrence Akli Berkati, à l'occasion de l'ouverture de la rencontre nationale des directeurs des antennes locales du CNR tenue au Centre familiale de la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS) à Alger. Dans cette lettre, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Youcef Cherfa, s'est adressé aux cadres de la CNR appelant ces derniers à la mise en place d'une feuille de route en vue d'une «gestion de qualité» basée sur des mécanismes modernes, à même de garantir la réalisation des résultats escomptés dans les délais impartis», a précisé la lettre du ministre. Pour Youcef Cherfa, la rencontre nationale des cadres de la CNR est une opportunité d'approfondir la consultation sur le suivi de la mise en œuvre du Plan d'action du Gouvernement avec davantage d'efficacité. Cette démarche, a commenté le ministre, s'inscrit dans le cadre du programme du Président de la République qui accorde un intérêt majeur au dossier de la protection sociale en général et à la prise en charge des retraités en particulier à travers la révision du mode de gestion des CNAS. «Il s'agit d'un des engagements du Chef de l'Etat visant la consécration de l'Etat de droit et le renforcement de la bonne gouvernance par l'évaluation périodique des cadres, un critère essentiel dans la gestion et l'accès aux postes», a-t-il poursuivi. A ce propos, le ministre a appelé les cadres de la CNR aux niveaux central et local à «adhérer» à l'effort de révision des modes de gestion tout en œuvrant au renforcement des mécanismes de gouvernance, et s'engageant aux normes professionnelles et au respect des directives des pouvoirs publics visant à renforcer l'Etat de droit, la transparence et la prise en charge optimale des citoyens. Cherfa a également rappelé la stratégie du ministère basée sur «le développement des modes de gestion dans le secteur, à travers un suivi continu et une évaluation permanente de la performance de tous les cadres aux niveaux, central et local, afin de promouvoir le service public et de restaurer de la confiance des citoyens». Pour sa part, le responsable chargé de la gestion de la CNR, Djaâfer Abdelli, a souligné que l'informatique a été introduit dans la gestion et l'exécution des tâches internes, à travers le renforcement de l'infrastructure de la Caisse et le développement de l'espace numérique de la retraite tout en proposant de nombreuses applications numériques comme l'application «Takaoudi» qui offre de nombreux services à distance.

S. Abi

INFO EXPRESS

**DGSN
60.100 euros saisis et 4 passagers arrêtés à l'aéroport Houari Boumediène**

La Police aux frontières (PAF) de l'aéroport Houari Boumediène a réussi, au cours de la semaine dernière, à déjouer des tentatives de transfert illicite de devises sans justificatifs bancaires, en procédant à la saisie de 60.100 euros et à l'arrestation de 4 passagers, a indiqué, avant-hier, un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). «Dans le cadre de la lutte contre les infractions liées aux changes, la PAF de l'aéroport Houari Boumediène est parvenue, la semaine dernière, à déjouer des tentatives de transfert illicite de devises sans justificatifs bancaires, à travers la saisie de 60.100 euros et l'arrestation de 4 passagers voyageant vers diverses destinations», note le communiqué. Après parachèvement des procédures pénales, les suspects ont été déférés devant les juridictions compétentes, a conclu le communiqué. ■

**ANPP
Benbahmed met fin aux fonctions du DG de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques**

Le ministre de l'Industrie pharmaceutique, Abderrahmane Djamel Lotfi Benbahmed, a mis fin, lundi dernier, aux fonctions du Directeur général de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques (ANPP), Kamel Mansouri, indique un communiqué du ministère. L'intérim au poste de Directeur général de l'agence sera assuré par le Dr Cherif Delih, actuellement Secrétaire général de l'ANPP, selon le communiqué. Ce changement, qui intervient une semaine après la fin de fonction de Tahiri Meriem, directrice de l'enregistrement au sein de l'ANPP, «rentre dans le cadre d'une restructuration visant à garantir l'efficacité et assurer le bon fonctionnement de l'Agence nationale des produits pharmaceutiques», selon la même source. ■

Inde

La championne du monde de boxe musulmane apporte son soutien aux Indiennes voilées

Acclamée en Inde, où son extraordinaire combativité triomphe du nationalisme hindou vengeur, et ce n'est pas là le moindre de ses exploits, Nikhat Zareen, 25 ans, est entrée dans l'histoire en mai dernier, le poing fièrement levé. C'est à Istanbul, lors de championnats du monde de boxe âprement disputés, que cette gladiatrice dans l'âme, indienne de confession musulmane, a connu la consécration. C'est peu dire qu'elle a largement fait le poids dans sa catégorie des poids mouches. Elle s'y est imposée avec panache. Auréolée de sa médaille d'or, Nikhat Zareen a non seulement terrassé son adversaire, la Thaïlandaise Jitpong Jutamas, mais elle a aussi mis tout le monde d'accord dans son pays, dirigé d'une main de fer par Narendra Modi. L'Inde ultra-nationaliste, gangrenée par l'idéologie de l'hindutva (« hindouité » une nation pour les hindous), où la minorité musulmane, dont elle est le visage rafraîchissant de la réussite sportive, subit un sort effroyable. Discriminée, diabolisée, persécutée, la communauté, à laquelle appartient la cinquième boxeuse indienne à être couronnée de gloire, voit, depuis quelques mois, une autre épée de Damoclès



peser sur elle : l'interdiction du port du voile à l'école et à l'université. Cette décision historique et parfaitement inique bafoue une liberté religieuse essentielle qui, jusqu'alors, était garantie par la Constitution aux citoyennes musulmanes. Entérinée en mars par la Haute Cour de l'Etat de Karnataka, elle a soulevé une houle d'indignation à Udipi. Alors que nombre de ses coreligionnaires redoutent que cette décision arbitraire ne fasse tache d'huile ailleurs, dans d'autres Etats, la nouvelle reine des rings musulmane et non voilée, que l'Inde salue et encense, n'a pas craint de prendre parti. A

peine a-t-elle eu le temps de savourer sa belle victoire en Turquie, que Nikhat Zareen, de retour chez elle, a immédiatement témoigné son soutien aux citoyennes indiennes voilées. « Je n'ai aucun problème avec le fait qu'elles portent le hijab. C'est leur propre choix, il leur appartient, il est tout à fait respectable et on doit le respecter. J'ai fait, moi-même, mon propre choix. Dans ma famille, plusieurs femmes portent le hijab et cela ne m'a jamais dérangé. C'est une liberté individuelle fondamentale que l'Inde a toujours respectée », a-t-elle plaidé de manière vibrante. ■

INFO EXPRESS

**Don
Le C-RA reçoit une cargaison de 50 tonnes de dattes offertes par le Royaume d'Arabie saoudite**

Le Croissant-Rouge algérien (CRA) a reçu, lundi passé à Alger, sous forme de don, une cargaison de 50 tonnes de dattes offertes par le serviteur des Lieux Saints de l'Islam, le roi Salmane ben Abdelaziz Al Saoud. L'opération de remise de la cargaison qui a eu lieu à l'ambassade d'Arabie saoudite à Alger, en présence d'une délégation du Centre d'aide humanitaire et de secours du roi Salmane et du CRA, s'inscrit dans le cadre de la promotion de la coopération entre les deux pays et de l'action humanitaire et bénévole, et du raffermissement des relations fraternelles solides unissant les deux peuples. A cette occasion, la présidente du CRA, Ibtissem Hamlaoui a annoncé à la presse «la coopération envisagée dans les prochains jours entre les deux parties en termes d'actions humanitaires et bénévoles». Pour sa part, l'ambassadeur saoudien, Abdallah Benacer El Bassiri a souligné que cette initiative «témoigne des relations amicales fortes unissant le Royaume d'Arabie saoudite et l'Algérie» et se veut un prolongement de l'action du centre Salmane, l'objectif étant de «promouvoir les relations avec les pays frères et amis». ■

Formation professionnelle

De nouvelles spécialités pour suivre le développement scientifique

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Yacine Merabi, a affirmé, avant hier à Alger, que le génie pédagogique du secteur s'attèle à l'inclusion de nouvelles spécialités au diapason avec les avancées scientifique et technologique. «Nous nous attelons à travers le génie pédagogique, qui s'occupe de l'actualisation des programmes de formation professionnelle, à l'inclusion de nouvelles spécialités au diapason avec les besoins de l'économie nationale et les avancées scientifique et technologique», a déclaré M. Merabi à la presse, en marge de la cérémonie de clôture du salon national de la formation et de l'enseignement professionnels. Le ministre a mis l'accent, dans

ce sillage, sur l'importance qu'accorde l'Etat à faire de la formation professionnelle un outil pour la promotion des opportunités d'emploi des jeunes et la relance de l'économie nationale par la satisfaction des exigences du marché de travail en assurant une main d'œuvre qualifiée. S'orienter vers la formation est un investissement durable pour la promotion de la ressource humaine qui a besoin de l'accompagnement de l'ensemble des acteurs dont des entreprises économiques, les agences d'appui et les partenaires sociaux, a-t-il encore dit. La cérémonie de clôture du salon qui a eu lieu au Palais de la culture «Moufidi Zakaria» a vu la signature d'un accord de partenariat entre l'Of-

fice national de développement et de promotion de la formation continue (ONDEFOC) et le groupe Soidal portant organisation des cycles de formation continue en faveur des ressources humaines du groupe pharmaceutique public. L'accord de partenariat a été signé par le DG de l'ONDEFOC, Djoudi Slimane et la PDG du Groupe Soidal, Akassam Fatoum en présence du ministre du secteur. Il y'a lieu de noter que l'ONDEFOC a pour mission de développer et réaliser dans un cadre conventionnel, toute action de formation, de perfectionnement et de recyclage à la demande des entreprises, des organismes publics et privés, des travailleurs et des individus. ■

Benbouzid :

«Le secteur connaîtra des réformes profondes pour assurer des prestations de qualité»

Le ministre de la Santé, Abderrahmane Benbouzid a affirmé que son secteur connaîtrait des réformes profondes à différents niveaux en vue d'atteindre les objectifs stratégiques du secteur et d'assurer des prestations de qualité au profit du citoyen. Présentant un exposé sur le secteur de la Santé devant la Commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle de l'Assemblée populaire nationale (APN), en présence de la ministre des Relations avec le Parlement, Basma Azouar, M. Benbouzid a relevé «l'incompatibilité du système de santé avec les objectifs stratégiques du secteur», sou-

lignant à ce propos la nécessité de revoir son organisation et son fonctionnement afin d'atteindre les objectifs escomptés. Pour ce faire, ajoute le ministre, le secteur connaîtra «d'importantes réformes, dont notamment l'élaboration des textes d'application de la loi sanitaire, l'établissement du fichier national de la santé, le renforcement des structures sanitaires par les ressources humaines et matérielles nécessaires tout en assurant l'utilisation rationnelle et optimale des ressources, et l'instauration de la complémentarité entre les deux secteurs public et privé, ainsi que le renforcement de la couverture médicale spécialisée à tra-

vers des programmes de jumelage, la télémédecine et l'allègement de la pression sur les établissements hospitaliers en transférant les malades nécessitant des soins médicaux spécialisés vers des établissements spécialisés». Il s'agit, dans le même sillage, du «recrutement des médecins spécialistes dans le Sud et les Hauts-Plateaux, de la révision du système de gestion des produits pharmaceutiques et des dispositifs médicaux, de l'amélioration des conditions de travail des personnels du secteur, et de la révision des statuts et de leurs régimes indemnitaires, en sus de la numérisation du système national de gestion des infor-

mations et des données relatives au secteur de la santé». Parmi les plus importantes réformes, M. Benbouzid a cité «la révision de l'organisation des services de santé dispensés au niveau des urgences médicales», compte tenu de leur importance. A cette occasion, le ministre a rappelé ses multiples visites dans plusieurs wilayas pour s'enquérir du travail des services d'urgence dans les structures de santé, appelant «des collègues dans toutes les wilayas à œuvrer pour la mise à disposition de deux cliniques pilotes au niveau de chaque wilaya, dans le but d'améliorer les prestations médicales». ■

Maroc

Les normalisateurs avec l'entité sioniste sont des «traîtres»

Le politicien marocain, Saïd Allachi, a déclaré que le peuple marocain ne pouvait absolument être «sionisé», soulignant que les Marocains considèrent la normalisation comme une «trahison», et les normalisateurs comme des «agents traîtres».

Saïd Allachi a déclaré dans une interview au journal *Arab Journal* que les événements en Palestine occupée «se répercutent directement sur la rue marocaine, qui connaît (depuis plusieurs mois) des manifestations condamnant l'occupation et ses crimes, et soutenant la résistance palestinienne». Dans ce contexte, il a cité entre autres, la commémoration par les Marocains du 46^e anniversaire de la «Journée de la Terre», marquée par des manifestations dans des dizaines de villes du Royaume pour exprimer leur soutien au peuple palestinien et leur rejet de la normalisation avec l'entité sioniste.

Comme à l'accoutumée, les manifestants avaient alors scandé des slogans tels que : «La Palestine est notre cause, la normalisation est une trahison», «Le peuple veut faire tomber la normalisation» ou encore «Le peuple veut criminaliser la normalisation», a-t-il rappelé.

Il a, dans ce sillage, tenu à préciser que «le peuple marocain interagit 24



■ Manifestation des Marocains contre l'occupation et ses crimes de la Palestine.

heures sur 24 avec la cause palestinienne», mais, a-t-il dit, «il y a un grand black-out sur ces activités au Maroc, les médias étant entre les mains du régime» du Mahzen et «sous sa tutelle». Saïd Allachi a, en outre, souligné que «le peuple marocain a le sentiment que la normalisation ne vise pas uniquement la cause palestinienne, mais également l'identité et l'existence du peuple marocain». Et d'ajouter encore : «Il ne fait aucun doute que la normalisation avec l'entité sioniste constitue une menace sérieuse et un défi à la volonté et à la souveraineté du peuple marocain, car de nombreuses franges de la population maro-

caine ont commencé à se poser de sérieuses questions telles que 'Qui sont ceux qui sont au pouvoir?', 'Qui représentent-ils?' et 'Qu'est ce qu'il y aura après la normalisation?'. Le politicien a dit craindre que «ces questions soient exprimées un jour à travers la violence», vu leur «effet psychologique dévastateur» sur la population marocaine. De plus, Saïd Allachi a souligné que «le peuple marocain n'accepterait jamais que ses enfants soient emprisonnés et leur dignité bafouée dans les rues, en raison de leur hostilité à l'entité sioniste, de leur rejet de la normalisation et de leur soutien au peuple palestinien opprimé, qui dé-

fend son existence, sa patrie et le caractère sacré des musulmans».

Dans sa réponse à une question sur les répercussions de la normalisation avec l'entité sioniste sur la présence marocaine sur les scènes arabes et régionales, Saïd Allachi estime que les rencontres récemment entre responsables marocains et sionistes «ont eu un effet pervers sur le plan interne et externe» car, a-t-il expliqué, «elles ont creusé le fossé entre l'Etat et la société, et brisé la confiance entre le Maroc et son environnement arabo-musulman, en particulier les pays et peuples ayant rejeté la normalisation» avec Israël. ■

Sommet des Amériques

Le Président du Mexique ne participera pas au Sommet des Amériques

Dénonçant la décision des Etats-Unis de ne pas convier Cuba, le Venezuela et le Nicaragua au «Sommet des Amériques», le Président du Mexique Andrés Manuel Lopez Obrador a annoncé qu'il n'y prendrait pas part. Le Président du Mexique, Andrés Manuel Lopez Obrador, a finalement annoncé ce 6 juin qu'il ne participerait pas au «Sommet des Amériques» qui s'ouvre le jour même à Los Angeles parce que les Etats-Unis excluaient certains pays, faisant allusion à Cuba, au Venezuela et au Nicaragua.

Je regrette beaucoup cette situation mais je n'accepte pas que quiconque se place au-dessus des autres pays. «Je ne vais pas au sommet parce qu'on n'invite pas tous les pays d'Amérique. Je crois en la nécessité de changer la politique qui a été imposée depuis des siècles : l'exclusion», a déclaré devant la presse le Président du Mexique, l'un des principaux partenaires des Etats-Unis dans la région.

«Je regrette beaucoup cette situation mais je n'accepte pas que quiconque se place au-dessus des autres pays. Je n'accepte l'hégémonie ni

de la Chine, ni de la Russie, ni d'aucun pays», a détaillé le Président mexicain, note Russia Today.

Il menaçait depuis des semaines de ne pas se rendre à ce sommet si les Etats-Unis excluaient ces trois pays, comme l'administration Biden l'avait laissé entendre. Or quelques minutes plus tôt, un responsable de la Maison Blanche avait fait savoir que Cuba, le Nicaragua et le Venezuela ne seraient «pas invités» au Sommet organisé par le président américain Joe Biden.

«Les Etats-Unis continuent à avoir des réserves par rapport au manque d'espace démocratique et au respect des droits humains à Cuba, au Nicaragua et au Venezuela», avait justifié ce responsable auprès de l'AFP.

Les Etats-Unis ont sévèrement dénoncé les lourdes peines infligées aux manifestations pacifistes du 11 juillet 2021 à La Havane.

Washington ne reconnaît pas la réélection du Président du Venezuela Nicolas Maduro en 2019, ni celle du président Daniel Ortega pour un quatrième mandat en novembre 2021 au Nicaragua. ■



Palestine

La mosquée Al Aqsa de nouveau attaquée

Hier, des dizaines de colons ont pris d'assaut mardi les esplanades de la mosquée Al-Aqsa, d'après la correspondante de Wafa. Elle a ajouté que les colons ont pris d'assaut les esplanades de la mosquée Al-

Aqsa, où ils ont effectué des rituels talmudiques. Plus de 17 000 colons ont pris d'assaut les esplanades de la mosquée Al-Aqsa, depuis le début de 2022, sous la protection de la police israélienne. ■

Palestine : Israël démolit le village d'al-Araqib pour la 202^e fois consécutive

Les autorités israéliennes ont procédé, mardi, à la démolition du village d'al-Araqib, situé dans la région du Néguev (sud) pour la 202^e fois consécutive. Dans une déclaration accordée au correspondant de l'Agence Anadolu, Aziz Al-Turi, membre du Comité local pour la défense d'Al-Araqib, a affirmé que les autorités israéliennes «ont pris d'assaut le village d'Al-Araqib et démolit plusieurs maisons pour la 202^e fois».

Al-Touri a, en ce sens, réitéré que les habitants du village ne cesseront jamais de le reconstruire.

«Tant que nous sommes libres et vivants, nous poursuivrons

notre lutte et ces mesures ne feront qu'approfondir notre attachement à notre terre», a-t-il indiqué.

Les maisons d'Al-Araqib sont construites en bois, en plastique et en étain et sont habitées par 22 familles, selon le correspondant de l'Agence Anadolu. Les autorités israéliennes ont démolit le village pour la première fois, en juillet 2010, et depuis lors, il a été démolit à chaque fois que les habitants l'ont reconstruit, note l'agence de presse turque Anadolu. Le gouvernement israélien ne reconnaît pas le village d'Al-Araqib, mais ses habitants insistent pour rester sur leurs terres

malgré les démolitions répétées. Dans un précédent rapport, l'organisation Zochrot, qui comprend des militants israéliens (juifs et arabes) et fait la chronique de la Nakba palestinienne en 1948, a déclaré qu'Al-Araqib a été construit pour la première fois sous la domination ottomane sur des terres achetées par des habitants. L'organisation a déclaré que les autorités s'efforçaient d'expulser les habitants du village, dans le but de contrôler leurs terres, notant qu'Israël ne reconnaît pas des dizaines d'autres villages dans la région du Néguev et refuse de leur fournir des services. ■

contribution

Crise ukrainienne

L'Algérie, bénéficiaire ambiguë de la guerre en Ukraine



Pr des universités, expert international
Dr Abderrahmane Mebtoul

Apriori, la conjoncture est vertueuse pour l'Algérie. L'envolée des cours des hydrocarbures due à la guerre en Ukraine renfloue mécaniquement les caisses d'un pays riche des troisièmes réserves les plus importantes de pétrole en Afrique (derrière la Libye et le Nigeria). La bouffée d'oxygène offerte par ces recettes en perspective – évaluées par le Fonds monétaire international (FMI) à 58 milliards de dollars en 2022 (soit 54 milliards d'euros) – est précieuse à l'heure où le régime tente de restaurer son assise après les turbulences du mouvement de protestation du Hirak, en 2019 et 2020.

En outre, la quête européenne d'alternatives au gaz russe rehausse le profil stratégique de l'Algérie sur la scène régionale. De plus en plus courtisée, Alger cherche à se projeter comme un partenaire « fiable », selon la rhétorique officielle, notamment auprès de l'Italie, avec laquelle l'amitié s'affiche de manière ostentatoire. Aujourd'hui source de 11 % des importations de gaz de l'Europe, l'Algérie est vouée à étoffer à terme son statut de fournisseur. Et faire mentir du même coup les analystes ayant spéculé sur son isolement diplomatique à la suite de la crise du Hirak et des offensives du rival marocain sur le dossier du Sahara occidental.

Mais les apparences sont trompeuses. L'effet d'aubaine produit par la guerre en Ukraine n'enlève rien à l'acuité des défis qui n'en finissent pas de se poser à une économie algérienne dysfonctionnelle, rente pétrolière oblige. Le sommet de l'Etat en a d'ailleurs une conscience aiguë. Le président algérien, Abdelmadjid Tebboune, avait lui-même dénoncé cette hégémonie des hydrocarbures – source de 95 % des exportations du pays et de 60 % de ses recettes fiscales – comme étant « fatale à l'intelligence et l'esprit d'initiative ». Fin 2018, un rapport d'International Crisis Group (ICG) décrivait un modèle algérien « à bout de souffle ». Afin de s'en arracher, les appels à une « diversification industrielle » se multiplient depuis une quinzaine d'années.

Un appareil productif vieillissant

Or la tentation de puiser dans les recettes des hydrocarbures afin d'acheter la paix sociale à coups de subventions, à laquelle s'ajoutaient les intérêts acquis des réseaux de captation de la manne, a eu raison de ces vellétés d'explorer des alternatives. Le retournement



L'envolée des cours des hydrocarbures renfloue les caisses du pays mais risque de dissuader les vellétés de diversification de l'économie.

à la baisse des prix du pétrole à partir de 2014 (le baril était passé de la fourchette 80-110 dollars sur 2011-2013 à 40-60 dollars sur 2015-2017) avait certes relancé la réflexion plus sérieusement que jamais. Mais le rebond des cours internationaux nourri par la guerre en Ukraine (le baril se négociait à 117 dollars début juin) pourrait affaiblir ce sentiment d'urgence et reporter de nouveau les échéances. « Le risque est que la hausse des cours ait un effet contre-productif sur les réformes structurelles annoncées », souligne Rachid Mira, chercheur associé au Centre d'économie de l'université Paris-Nord.

La nécessité de protéger l'Algérie de l'inflation alimentaire importée ne crée assurément pas un environnement favorable au démantèlement de dispositifs de subventions qui représentent près de 19,3 % du PIB, selon les chiffres officiels. D'autant qu'une éventuelle grogne sociale pourrait redonner de la vigueur aux revendications du Hirak, alors que se relâchent – partiellement – les contraintes sanitaires autour du Covid-19. « L'Algérie va profiter en 2022 d'un répit temporaire avec les sommets atteints par les prix des hydrocarbures, relève Abderrahmane Mebtoul, économiste spécialiste de l'énergie. Mais cette situation est éphémère sans des réformes structurelles dont l'ajournement exacerbe des facteurs de vulnérabilité. » Parmi ces derniers figure une dette publique dont le montant pourrait passer de 50,7 % du PIB en 2020 à 65,4 % cette année, selon le FMI. L'autre bienfait de la conjoncture internationale

pour Alger – l'appréciation de son statut de fournisseur stratégique en hydrocarbures de l'Europe – est tout aussi relatif. Si elle veut répondre aux attentes à la hausse de ses clients, l'Algérie va devoir redresser un appareil productif vieillissant, et ce d'autant qu'une consommation nationale dopée par les subventions et la démographie bride ses capacités d'exportation.

De 2005 à 2020, sa production de pétrole a en effet diminué de 2 millions à 1,34 million de barils de pétrole par jour. Sa production de gaz, elle, est passée d'une fourchette de 60-65 milliards de m³ gazeux en 2007-2008 à 42-43 milliards en 2021, alors même que la consommation de ce même gaz augmentait de 54 %, au point de dépasser aujourd'hui les exportations.

Un potentiel solaire sous-exploité

Selon M. Mebtoul, l'Algérie peut satisfaire les besoins grandissants de l'Europe, mais sous réserve d'une série de conditions. Il lui faudra d'abord « améliorer l'efficacité énergétique » et revoir « la politique des prix » au consommateur. Il lui reviendra ensuite de renforcer « les investissements en amont » permettant de « nouvelles découvertes d'hydrocarbures traditionnels ». A cette fin, la Sonatrach, compagnie publique algérienne, a signé ces dernières semaines plusieurs contrats, en particulier avec l'italien ENI ou le chinois Sinopec. Un troisième impératif, selon M. Mebtoul, est de développer les énergies renouvelables, selon lui « actuellement dérisoires » (1 % de la consommation na-

tionale). Avec 3 000 heures d'ensoleillement par an, l'Algérie dispose d'un potentiel encore gravement sous-exploité. En quatrième lieu, la construction de sa première centrale nucléaire en 2025 peut lui apporter des marges de manœuvre supplémentaires. Autre piste à explorer, selon M. Mebtoul, la reprise des recherches sur le gaz de schiste dans le sud du pays, mais l'affaire devra faire l'objet d'« un consensus social interne », précise-t-il, au vu des protestations dont la région du Mزاب avait déjà été le théâtre en 2015.

Enfin, l'Algérie devra hâter la réalisation de la vieille idée d'un gazoduc liant le Nigeria à l'Europe via son sud saharien, tâche devenue quelque peu compliquée avec la concurrence d'un projet équivalent entre le Nigeria et le Maroc.

Dans tous les cas de figure, l'Algérie devra redevenir attractive aux yeux d'investisseurs étrangers échaudés ces dernières années par un cadre juridique vécu comme incertain. « Nous avons besoin d'une stabilité législative et fiscale », a déclaré Geoffroy Roux de Bézieux, président du Medef (le patronat français), en visite à Alger le 24 mai. Une nouvelle loi sur les investissements est actuellement à l'étude, prévoyant notamment un guichet unique pour les entreprises étrangères. « Mais cela ne peut se traduire sur le terrain qu'à la condition d'abattre le monstre bureaucratique », met en garde le quotidien L'Expression, proche du pouvoir Frédéric Bobin.

INFO EXPRESS

Relizane Plus de 15.000 candidats sur le chemin du BEM

Secteur important et sensible, la direction de l'éducation de la wilaya de Relizane a mis les bouchées doubles en perspective des examens de fin d'année. Afin d'assurer un climat adéquat aux candidats des examens de fin d'année, la direction de l'éducation a pris toutes les dispositions pour permettre aux candidats de passer les examens de fin d'année dans les meilleures conditions. En effet, plus de 15 000 candidats se présenteront, à partir d'hier « lundi », aux épreuves du Brevet d'enseignement moyen (BEM) Session juin 2022, répartis sur 63 centres d'examen. Les élèves seront examinés, trois jours durant (du 6 au 8 juin), dans neuf (9) matières, en sus de la langue amazighe pour les élèves concernés. Pour la troisième année consécutive, ces épreuves auront lieu dans des circonstances exceptionnelles, marquées par l'adoption du protocole sanitaire et mesures préventives contre la Covid-19. Le ministre de l'Éducation nationale, Abdelhakim Belabed avait assuré que les épreuves du BEM porteront sur « les leçons dispensées en présentiel au niveau des établissements éducatifs », appelant les candidats à ne pas interagir avec ce qui est diffusé sur les réseaux sociaux. A cet égard, le premier responsable local du secteur de l'éducation a estimé que l'opération a trait à la mobilisation des moyens humains et matériels. Outre l'organisation, les préparatifs logistiques et encadrement humain, toutes les dispositions pour le transport des copies d'examens vers et depuis les centres d'examen sont prises. ■

N.Malik

Boumerdès

Les prérogatives du wali

Le wali est un haut fonctionnaire dont la fonction est définie par la Constitution, Le wali est la représentation de l'Etat au niveau de sa wilaya, il est chargé de la mise en œuvre des politiques publiques. Son rôle va devenir l'organe de coordination des services de l'Etat et des politiques de l'Etat, il a le pouvoir de contrôle de légalité des actes administratifs établis par les pouvoirs publics.

Un wali est nommé dans chaque wilaya par décret présidentiel signé du Président de la République lui-même, il peut être muté d'office ou révoqué de manière discrétionnaire. C'est des personnes qui sortent exclusivement de l'Ecole nationale d'administration, c'est le représentant du Gouvernement. C'est à lui qu'est conféré l'autorité d'accorder des agréments pour les associations avec étude des dossiers par la Drag, alors comment se fait-il et pourquoi le dossier concernant la création d'une association des propriétaires de la zone d'activité s'est vu recevoir un avis défavorable illégal ? La procédure dont le chef de daïra de Bordj Menâïel a outrepassé ses prérogatives en demandant l'avis d'un directeur d'une entreprise de gestion en litige avec les propriétaires de la zone d'activité : l'avis est caduque et il n'y a que le wali qui en est l'autorité suprême à délivrer un avis favorable ou défavorable ! Il y a anguille sous roche ! Lors d'une audience, c'est Monsieur Yahia Yahiaten wali de Boumerdès qui avait suggéré aux propriétaires de la zone d'activité de se constituer en association ! Selon les dires de l'ex-PAPW de Boumerdès et par les sous-entendus de son président, la zone d'activité de Bordj-Menaïel serait déclassée en zone urbaine pour être prise en charge par la collectivité locale de Bordj Menâïel. Pourquoi le deux poids deux mesures dans la ville de Bordj Menâïel ? Aussi, pour ceux qui ne le savent pas, les zones d'activité de Bordj Menâïel sont gérées selon le décret 84-55 du mois de mars 1984 comme des zones industrielles, c'est grave et illégal ce qui se passe à Bordj Menâïel, inadmissible et inacceptable cette façon de faire. Les zones industrielles comme celles de Rouiba et Reghaïa ont leurs propres cahiers des charges, il n'est pas le même que celui des zones d'activités. A ne rien comprendre étant donné qu'il existe une zone d'activité dépendant de la collectivité locale et qui est située côté Ouest de la ville

des Coquelicots et deux autres rattachées à la wilaya de Boumerdès formant l'extension de la première, toutes sont situées dans une zone urbaine et où le trafic de véhicule est à l'abandon, l'activité commerciale de ventes et achats proliférant, une activité tel que le lavage graissage est-elle considérée comme une activité industrielle, idem pour la mécanique, la menuiserie métallique ou d'aluminium, de bois, la vente de céramique, la vente de matériau de construction, la vente de semences et plants, et autres activités commerciales, le jargon dialectal arabe bien de chez nous, beaucoup d'anecdotes ont été laissées par nos ancêtres pour nous rappeler que dans la vie « A chacun son métier et les vaches sont bien gardées ». « Il ne faut pas mélanger l'industrie qui elle est une activité économique productive avec les petites activités commerciales qui n'ont rien à voir avec le ministère de l'Industrie. Les zones d'activités de Bordj-Menaïel sont des activités commerciales avec des registres de commerce et le premier responsable de ces zones est le ministère du Commerce. La première zone d'activité commerciale de l'ex-EGZIB est le prolongement de celle rattachée à la collectivité locale de Bordj-Menaïel, elle est le trait d'union de la sortie de la ville vers les Issers-Alger et aussi la deuxième zone d'activité est le début de l'agglomération de la localité de la ville des coquelicots. Aussi, il faut dire que si la wilaya de Boumerdès offre une image désolante, elle est le reflet et la photocopie de la plupart de toutes les autres wilayas de notre Algérie profonde. Pourtant, ce ne sont pas les potentialités ou la volonté qui manquent pour changer la situation. L'emplacement géographique stratégique de la commune de Bordj-Menaïel pourrait la hisser en un pôle économique régional, les pouvoirs publics misent beaucoup sur les zones d'activités pour absorber le chômage et permettre aux communes de s'auto-fi-

nancer à travers les recettes fiscales, malheureusement sur le terrain, la mission est parsemée d'embûches. Le wali est le premier responsable étatique, garant des lois de la République, car un pays sans loi, c'est un pays sans foi où l'anarchie règne et devient maître de la situation, la loi doit être au-dessus de tous car dans un pays qui se respecte, la loi est le fondement de toute une vie sociale : la preuve, aucune société ne peut s'étaler, ni prospérer, ni surtout durer si elle n'est basée sur un ensemble de règles qui précisent et régissent les relations entre les individus qui la composent qui fixent les limites du comportement de chacun dans l'intérêt supérieur de la collectivité et qui conditionnent la réussite des objectifs tracés. La loi est le fidèle reflet de la nature véritable de la société qui la prescrit. Une société de domination édicte des lois dominatrices, une société de justice des lois équitables. L'Etat algérien doit être un Etat démocratique et populaire au service exclusif du peuple. Alors que se passe-t-il dans notre pays l'Algérie ? Pourquoi le peuple n'a-t-il pas confiance en ses gouvernants ? Où se situe la grande faille ? Pourquoi applique-t-on la politique des deux poids deux mesures ? Qui sont-ils ces walis, ces responsables étatiques, ces élus qui n'accordent aucune audience aux citoyens pour écouter leurs doléances ? La raison, c'est que dans notre pays on respecte plus rien et c'est bien pourquoi, à l'évidence, l'application de la loi à des niveaux divers est l'affaire de tous. Quelque chose cloche quelque part ! À Boumerdès, il est quasiment difficile de régulariser un quelconque document administratif pour la simple raison que la bureaucratie est toujours reine, les citoyens ne savent plus à quel saint se vouer et les blocages demeurent à tous les niveaux, que ce soit dans la Direction générale de la réglementation de l'administration (Drag), la Direction du centre national des registres de commerce (CNRC), la

Direction de la jeunesse et des sports (DJS), la Direction des impôts, la Direction du cabinet du wali, la daïra au niveau de chaque commune, la direction des Domaines, la Conservation foncière et autres secteurs étatiques. Les responsables étatiques ainsi que les citoyens sont concernés et même engagés pour défendre les lois de la république qui tire leurs substances de leurs propres rangs et œuvre pour la réalisation de leurs aspirations. C'est l'unique voie pour parvenir à nos fins et asseoir solidement l'avenir du pays. Les lois existent mais elles ne sont pas appliquées convenablement, il y a beaucoup de « deux poids, deux mesures », d'injustice sociale. Les décisions sont applicables pour certains mais pas pour les autres, car la loi du plus fort l'emporte sur la réalité, la hogra, la corruption, le piston, le favoritisme, le clientélisme sont les leitmotivs de tout un chacun et là est la gravité. De quel droit un P/APC délivre-t-il des autorisations pour la construction de kiosques ? Comment la direction de la conservation foncière n'arrive-t-elle pas à « rendre à César ce qui appartient à César », c'est-à-dire restituer un terrain appartenant à un particulier malgré la présentation de documents authentiques ? Que faut-il faire lorsque des citoyens sont harcelés par une entreprise qui fait du racket, leur demandant de s'acquitter d'une somme colossale, alors que ces derniers disposent d'actes de propriétés (facture portant mention quote-part). Dans notre pays, il faut remettre les pendules à l'heure. L'Etat algérien possède une triple signification : sociologie, organisationnelle et juridique. La wilaya de Boumerdès est très en retard dans le domaine socioéconomique, socioculturelle, socio-commerciale, socio-sportif, socio-touristique, et par ce fait, un grand nettoyage se doit d'être effectué pour le bien de la population et des trente-deux communes. ■

Kouider Djouab

El Oued

Promotion du commerce extérieur

L'importance des postes frontaliers terrestres nationaux dans la promotion du commerce extérieur a été mise en avant lundi à El-Oued par le Directeur général des Douanes algériennes (DGDA), Nouredine Khaldi, en visite de deux jours dans la wilaya. Cette visite de terrain « intervient en application des directives des pouvoirs publics portant dynamisation des activités des postes frontaliers terrestres pour booster la dynamique économique et les échanges commerciaux par l'accompagnement des opérateurs économiques », a souligné M. Khaldi qui a amorcé sa visite par l'inspection du poste frontalier terrestre Taleb Larbi où il s'est enquis de la disponibilité des différentes structures. « Les postes frontaliers terrestres sont des structures névralgiques et stratégiques pour le développement du commerce extérieur et permettent de propulser la dynamique économique et d'impul-

ser le développement dans les régions frontalières à la faveur du budget des recouvrements douaniers », a souligné le DGDA. Le DGDA a indiqué que les services des douanes « déploient de louables efforts pour la lutte contre la contrebande », dont les drogues, ajoutant que « les brigades des douanes sont prêtes, avec l'appui des services centraux et la coordination avec les services de sécurité, à leur tête, l'armée nationale populaire pour lutter contre ce fléau ». S'étendant sur une superficie de 12 ha, à une distance de 84 km à l'Est du chef lieu de la wilaya, le poste frontalier terrestre Taleb Larbi s'est vu accorder, au titre du programme d'appui au développement, un montant d'investissement de 872 millions DA pour y réaliser une série de structures et installations, selon sa fiche technique. Le poste frontalier Taleb Lardi est doté de l'ensemble des installations nécessaires et

équipements modernes susceptibles de faciliter la mission des douaniers, dont un scanner, un poste d'entrée et de sortie, d'un pavillon administratif des douanes et de la police, en plus d'une résidence pour les cadres, d'un centre d'orientation touristique, d'une salle d'honneur et d'un entrepôt de contrôle et un autre de saisie. Par souci d'améliorer les conditions socio-professionnelles des personnels en exercice, ce poste comprend également deux bases de vie, l'une destinée aux douaniers, composée de 36 chambres, d'une capacité globale de 120 lits, l'autre pour les services de la police, composée de 48 chambres hébergeant 114 éléments. Le Directeur général des douanes algériennes poursuivra sa visite dans la région par l'inspection divisionnaire d'El-Oued, avant de tenir, mardi, une rencontre avec les opérateurs économiques. ■

Chronique : La guerre d'Ukraine révèle un Occident affaibli

Annoncée depuis plusieurs mois par les services américains l'invasion russe de l'Ukraine a néanmoins surpris l'opinion internationale qui considérait que le déploiement de troupes et d'arsenaux militaires ne relevait que d'une démonstration de forces visant à impressionner le proche voisin et au-delà le monde occidental.

Très vite, l'affaire fut portée devant les Nations unies pour faire condamner l'agresseur par le Conseil de sécurité et engager, par le biais de l'Assemblée générale, à son encontre un train de sanctions économiques et financières dans le but de le faire cesser son intervention. L'objectif étant parallèlement d'isoler diplomatiquement Moscou, d'en faire un État paria et de l'écarter de tous les mécanismes qui organisent le processus d'interdépendance et de mondialisation. De leur côté, l'Union européenne et l'Otan s'organisèrent pour réagir de façon concertée et coordonnée. Le bilan de ces réactions apparaît comme plus mitigé qu'on aurait pu l'imaginer.

Un vote massif en apparence

Bien sûr, le Conseil de sécurité vota très largement la condamnation, amputée de toute efficacité en raison du droit de veto utilisé par la Russie, puis obtint la convocation d'urgence de l'Assemblée générale. Celle-ci, invitée à condamner et à appliquer un train de sanctions se révéla moins enthousiaste et plus divisée qu'attendu. Comment en était-on arrivé là alors que l'invasion de l'Ukraine était patente, revendiquée et même justifiée à coup d'arguments historiques fumeux, bref indéfendable ? Certes le bloc « occidental » a fait preuve de cohésion, mais le reste du monde s'est montré plus rétif et a révélé son hésitation à s'engager frontalement dans ce conflit. Le vote signifia que la Russie n'était pas devenue en l'espace de quelques jours un État paria isolé du monde comme beaucoup l'avaient espéré. Rappelons les grandes données de ce vote. 141 pays (sur 193) ont condamné la guerre, 5 ont refusé de condamner (la Biélorussie, la Syrie, la Corée du Nord et l'Érythrée ont voté avec Moscou) et 35 pays se sont abstenus parmi lesquels de grands pays très peuplés ou influents comme la Chine, l'Inde, le Pakistan, l'Iran, l'Afrique du Sud, l'Algérie, le Sénégal. Et les propos ultérieurs tenus par des responsables du Brésil, du Mexique ou de l'Argentine tempérèrent largement leur vote. Le prochain G20 qui doit se tenir en octobre en Indonésie fait déjà l'objet d'après négociations. Le pays hôte refuse d'en exclure la Russie alors que les États-Unis proposent d'inviter Zelensky.

Un tiers-monde réticent

Il est clair que les pays du tiers-monde ne veulent pas être happés dans ce qui leur est présenté comme une nouvelle guerre froide et entendent lire ce conflit à l'abri des clivages idéologiques et en mettant en avant leurs intérêts natio-



naux. Comment comprendre autrement la posture adoptée par le continent africain. Seuls 28 pays africains sur 55 ont condamné l'agression. Cela illustre la volonté de ne pas s'engager et de se tenir à distance d'un conflit dont ils redoutent les conséquences sur les prix de l'énergie et des produits alimentaires et qui reste géographiquement très lointain. De surcroît les principes au nom desquels on souhaite les faire s'engager ont perdu beaucoup de crédit. Qui a envahi le Vietnam, l'Irak et s'est enlisé vingt ans en Afghanistan ? Qui a bombardé la Serbie – dépecée de son Kosovo - et la Libye ? Ces souvenirs démontrent les pressions d'un Occident associé à ces guerres lointaines. Alors que dans le même temps l'influence russe – et chinoise – progresse en Afrique. Dans le continent, on hésite à s'opposer à la Russie, et si on le fait on ne se jette pas pour autant dans les bras de l'Occident qui reste associé de façon indélébile à la mémoire de l'esclavage et de la colonisation. On peut donner tort à la Russie dans son conflit avec l'Ukraine et hésiter à enfourcher une autre guerre qui serait celle de l'Occident contre la Russie, car d'expérience on sait que celle-ci peut faire contre-poids dans la géopolitique mondiale et que son principal mérite et d'exister. Comment souscrire alors à la volonté de l'affaiblir, sachant que ce sera long et que les désordres internationaux collatéraux seront coûteux ? Même les Émirats arabes unis et l'Arabie saoudite, qui ont voté les résolutions de l'ONU condamnant la guerre, refusent d'appliquer les sanctions qui ne sont qu'occidentales. L'Amérique latine montre aussi son embarras à coller à l'Occident. Ici plus qu'ailleurs les intérêts nationaux ont été déterminants. Il convient surtout de distinguer les votes des déclarations ultérieures. Sur 19 pays 14 ont condamné l'intervention russe au nom du droit international dont certains n'ont pas manqué de rappeler qu'en cette matière beaucoup de griefs pouvaient être adressés à l'Occident.

La guerre des Malouines était évoquée par l'Argentine, mais surtout il était rappelé que les vaccins russes anti-Covid avaient généreusement été distribués par la Russie au continent. Le Brésil – les voix de Bolsonaro et de Lula unies pour la circonstance – dit combien il se tenait à égale distance des belligérants. Même son de cloche au Mexique qui comme d'autres pays latino-américains a besoin de fertilisants russes pour son agriculture. Bref, l'impression d'un continent gêné et désireux de maintenir ses relations économiques croissantes avec la Chine et la Russie.

Inquiet des pénuries de céréales prévisibles risquant d'affecter le Maghreb, le Proche-Orient voire une partie de l'Afrique, le Sénégalais Macky Sall, président en exercice de l'Union africaine, se déplace à Moscou. Poutine arrive à convaincre l'opinion publique que c'est à cause des mines posées par l'Ukraine devant Odessa pour empêcher une agression par voie maritime que les exportations de céréales sont bloquées, renvoyant ainsi la responsabilité sur le camp adverse.

Vers un monde plus multipolaire

Tout ceci traduit un phénomène de longue durée que l'on pourrait qualifier de désoccidentalisation du tiers-monde. Processus qui accompagne une tendance à la démondialisation qui démarre après la crise des subprimes et le recul du poids économique des pays du G-7 dans l'ensemble mondial. Quelques chiffres en attestent. Le poids économique du G-7 est ainsi passé des années 80 à aujourd'hui de 50% à 31% du PIB mondial. Bien sûr à l'avantage du monde non-occidental et surtout de celui des BRICS. C'est la marque du basculement d'un monde unipolaire à un monde multipolaire qui permet à bon nombre de pays de s'exprimer sans devoir s'aligner et surtout de faire valoir leurs intérêts propres. On est loin d'une analyse qui voudrait inscrire le conflit entre la Russie et l'Ukraine

comme un affrontement idéologique entre démocraties et régimes autoritaires. Dans tous les classements internationaux en terme de démocratie, de corruption et de gouvernance l'Ukraine figurait mal placée depuis de longues années. D'où la réticence de l'Union européenne à ouvrir des processus d'adhésion. Le poids et le rôle des oligarques à Kiev n'ont rien à envier à ce qui se passe à Moscou. Les Panamas Papers n'avaient-ils pas épinglé dès le mois d'octobre Zelensky pour ses trois résidences possédées à Londres sous couvert de sociétés-écrans domiciliées off-shore et créées par sa société de production Kvaral 95 ? Les régimes politiques de la grande Russie et de la petite Ukraine partagent beaucoup en commun. Ce qui les oppose en deux camps adversaires tient aux alliés de cette dernière, à des revendications territoriales associées à des préoccupations sécuritaires, mais en aucun cas au modèle politique que chacun incarnerait.

La guerre d'Ukraine et les divisions qu'elle a révélées a certainement remis pour longtemps une vieille idée caressée de longue date par l'administration américaine. Il s'agit du projet, évoqué de façon récurrente depuis la présidence Clinton, de construire une ONU bis rassemblant les démocraties et d'en écarter les États totalitaires ou voyous.

Cette idée pourrait ne pas survivre à la crise actuelle. Ainsi, le projet de donner une forme diplomatique et institutionnelle au clivage entre démocraties et régimes autoritaires infréquentables devrait être renvoyée à plus tard tellement la crise actuelle a montré que l'Occident et ses normes étaient loin de faire consensus dans le monde. La confection d'une liste d'invités à ce genre de « Sommet des démocraties » constituerait une tâche délicate.

Cinématographie

Mémorandum d'entente entre les secteurs des Start-ups et de la Culture

→ Un mémorandum de coopération dans le domaine cinématographique a été signé ce lundi à Alger, entre le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de l'Economie de la connaissance et des Start-ups et le ministre de la Culture et des Arts.

Le mémorandum a été signé par les ministres des deux secteurs respectivement, Yacine El-Mahdi Walid et Soraya Mouloudji, au siège de l'accélérateur de start-up «Algeria Venture», en présence des cadres des deux secteurs.

Le mémorandum vise à permettre aux jeunes de réaliser des projets culturels, notamment dans le domaine cinématographique, en les accompagnant et en les formant, ainsi qu'à renforcer la présence des startups dans le domaine culturel, dans le cadre de la politique visant à investir dans le capital humain pour développer l'économie de la culture.

Dans le cadre de l'activation de ce mémorandum de coopération, M. Yacine El-Mahdi Walid et Mme Mouloudji ont présidé la cérémonie de signature d'une convention de partenariat entre l'Entreprise pour la Promotion et la Gestion des Structures d'Entreprises Emergentes «Algérie Venture» et le Centre Algérien pour le Développement de Cinéma.

Il a été signé par les directeurs des deux institutions, respectivement, Sid Ali Zerrouki et Azeddine Arkab.

A cet égard, Mme Mouloudji a souligné que «l'Algérie est riche

aujourd'hui d'une jeunesse innovante qui ne croit pas à l'impossible, et qui a fait ses preuves dans plusieurs domaines, ce qui nécessite un investissement dans ce capital humain et une orientation vers le développement de l'industrie culturelle, selon une perspective économique».

Elle a souligné l'importance accordée par son département ministériel aux projets innovants, un accompagnement étant assuré aux jeunes talents dans la conception d'applications, de logiciels et de solutions technologiques sur la valorisation du patrimoine culturel et sa promotion via les plateformes électroniques, et la promotion des différents arts.

La ministre a souligné, dans ce contexte, l'engagement à encourager les entreprises sous tutelle à œuvrer pour la concrétisation des projets cinématographiques, à soutenir les start-up à caractère culturel et à concourir à leur intégration aux programmes d'incubation, d'accélération et d'innovation ouverte.

Elle a exhorté les structures relevant du secteur de la Culture à accompagner les start-up, à réserver des espaces de travail et à les renforcer par la ressource humaine disponible.

Lancement d'un programme télévisé consacré à l'innovation

En marge de la cérémonie de signature, M. Yacine El-Mahdi Walid a annoncé le lancement du projet d'un programme télévisé consacré à l'innovation, permettant aux start-up, aux clubs scientifiques et aux jeunes innovateurs de présenter leurs projets aux investisseurs, ainsi qu'aux chefs des grandes entreprises pour obte-



nir une opportunité de financement. Et d'ajouter que ce programme permettra aux porteurs de projets innovants de les concrétiser sur le terrain avec l'accompagnement de spécialistes, ce qui contribuera à mettre en avant les talents, capacités et compétences algériennes.

Les personnes désirant participer à ce programme télévisé pourront envoyer leurs demandes via la plateforme numérique spéciale : www.ibtikar.tv.

Création d'un mécanisme de soutien de la production cinématographique

La ministre de la Culture et des Arts, Soraya Mouloudji a annoncé lundi à Alger la création d'un nouveau mécanisme devant soutenir la production cinématographique, rassurant les acteurs de l'industrie du cinéma que l'Etat ne renoncera jamais à l'accompagnement de leurs projets, selon un

communiqué du ministère. Lors d'une rencontre avec des acteurs du domaine cinématographique et des représentants de l'administration centrale du ministère de la Culture, et des Arts et des institutions sous tutelle, la ministre a annoncé la «substitution du mécanisme de soutien qui s'effectuait auparavant dans le cadre du Fonds national pour le développement de l'art et de la technique et de l'industrie cinématographique par un nouveau mécanisme consistant en l'octroi de subventions au titre du budget de fonctionnement du ministère de la Culture et des Arts».

«Dès l'adoption de ces procédures, dans les prochaines semaines, il sera procédé à l'octroi de subventions aux projets cinématographiques déjà acceptés, alors que les nouveaux projets seront étudiés ultérieurement», a-t-elle assuré ajoutant qu'un programme de soutien à la produc-

tion cinématographique sera élaboré et proposé aux services du ministère des Finances pour approbation. La ministre a également ordonné la préparation d'une étude technique pour la création d'un centre national des archives cinématographiques chargé d'archiver et de numériser les films algériens, outre l'ouverture de la voie aux particuliers pour l'exploitation des salles de cinéma dans le cadre d'un cahier des charges spécifique.

Dans le même contexte, Mme Mouloudji a insisté sur la «restitution définitive des copies de films qui ont été restaurées et numérisées, et qui se trouvent dans des laboratoires à l'étranger».

Les travaux de cette rencontre ont été sanctionnés par des recommandations visant entre autres à assurer un climat propice à l'investissement en vue de promouvoir le cinéma algérien.

R.C

Il y a 60 ans

Incendie de la Bibliothèque universitaire d'Alger

Mardi (7 juin) marque le 60e anniversaire de l'incendie de la Bibliothèque universitaire de la Faculté d'Alger, un crime culturel perpétré par l'Organisation armée secrète (OAS) avec la complicité des autorités coloniales, et qui a provoqué la destruction de 400.000 ouvrages et manuscrits inestimables à quelques jours seulement du recouvrement de la souveraineté nationale, le 5 juillet 1962. Le 7 juin 1962, moins d'un mois avant la proclamation de l'Indépendance nationale, trois bombes au phosphore, placées par les terroristes de l'OAS dans le bâtiment abritant la Bibliothèque de la Faculté d'Alger, explosent vers 12H40, provoquant un incendie qui est venu à bout d'un fonds documentaire de 400.000 ouvrages sur un total de 600.000 livres et manuscrits inestimables et a saccagé les laboratoires des sciences et deux amphithéâtres. Le reste des documents, quelque 200.000 livres qui ont pu être sauvés, ont été transférés au Lycée Okba d'Alger, puis récupérés par la Bibliothèque universitaire deux années plus tard.

Ce crime qui visait la richesse culturelle et scientifique de l'une des plus anciennes et des plus importantes bibliothèques dans le Monde arabe et en Afrique s'ajoute à la série de génocides



et de crimes contre l'humanité et contre la mémoire algérienne, dans le cadre du plan des enfumades utilisées par l'armée française dans le prolongement de la politique de la «terre brûlée», notamment après la victoire de la diplomatie algérienne lors des négociations des Accords d'Evian. Un triomphe dont l'armée coloniale s'est vengé en brûlant la bibliothèque, symbole de la mémoire du peuple algérien, quelques jours avant son départ d'Algérie.

Yves Courrière, historien proche des ultras, écrira dans l'édition du lendemain

de l'attentat dans le journal de la droite, le Figaro : «le 7 juin 1962, un panache de fumée couronna Alger. La Bibliothèque universitaire venait de sauter. 600.000 livres brûlaient... On n'allait quand même pas leur laisser notre culture et notre science».

«Un incendie criminel ravage l'université... trois grenades au phosphore ont explosé dans la bibliothèque ainsi que près de la salle des professeurs, des amphithéâtres de chimie et des sciences et au laboratoire de pathologie, les auteurs de l'attentat avaient utilisés en sus des

engins incendiaires des bidons d'essence», a écrit le journal Le Monde du 9 juin 1962. De son côté "France-Soir" rapporte : «les bourgeois cossus de la rue Michelet (actuelle Didouche Mourad) contemplant l'énorme fumée des flammes qui dévorent la bibliothèque universitaire où brûlent 600.000 volumes, deux amphithéâtres et les laboratoires de la Faculté des Sciences».

Les pompiers ont pu maîtriser l'incendie selon des témoignages qui rapportent qu'ils dirigeaient les lances vers les parties non atteintes par le feu, noyant les livres, car une grande partie des collections que le feu épargna fut détruite par l'eau, même si le prétexte avancé était d'empêcher le feu de se propager.

La journée du 7 juin a été décrétée «Journée nationale du livre et de la bibliothèque» en vertu du décret présidentiel N 21-250 paru dans le JO 41. Cette journée est célébrée chaque année à travers l'ensemble du territoire national, à travers l'organisation de manifestations et d'activités sur le livre et la promotion du rôle de la bibliothèque dans la société.

Cette journée a été célébrée en consécration du rôle du savoir et de la culture dans la formation des générations.

R.C

Ligue 1

Le MCO réalise la meilleure série d'invincibilité cette saison

Une performance de taille qui illumine l'exercice sombre que les «Hamraoua» ont vécu, vu qu'ils ont attendu jusqu'à la précédente journée pour assurer leur maintien parmi l'élite en battant à domicile, la JS Saoura.

Pourtant, au regard de leur parcours au cours de la phase aller, pendant laquelle deux entraîneurs se sont succédé à la barre technique (Ait Djoudi et Bouakaz), les Oranais étaient nombreux dans l'entourage du club à croiser les doigts de peur de voir leur équipe reléguée en Ligue deux pour la deuxième fois de son histoire (sa première et unique relégation remonte à 2008). Mais le changement opéré sur le staff technique durant la trêve hivernale s'est avéré payant. L'arrivée d'Abdelkader Amrani a été salutaire,

→ **Le MC Oran, vainqueur du WA Tlemcen (5-0), dimanche soir en clôture de la 33^e et avant-dernière journée de la Ligue 1 de football, a réussi à améliorer le record d'invincibilité qu'il a réalisé cette saison en enchaînant son 13^e match sans défaite.**

puisque sous sa houlette, les Rouge et Blanc ont réussi un parcours très honorable parvenant même à réaliser un record que même le champion d'Algérie pour la troisième saison d'affilée, le CR Belouizdad, n'a pas enregistré. Le club de «Laâqiba» s'est contenté d'une série de 9 matches sans défaites. En effet, en seize rencontres dirigées, jusque-là, par Amrani, les gars d'El-Bahia ont signé six victoires, contre neuf nuls et une seule défaite qu'ils auraient pu éviter étant donné qu'elle a été concédée à

domicile contre l'O Médéa, quatrième club relégué en Ligue 2.

Et si tout le monde à Oran accorde le mérite à Amrani dans ce parcours, c'est surtout parce que ce dernier a hérité d'une équipe en pleine crise. En plus des interminables problèmes administratifs et financiers du club, l'effectif en place n'a guère plu à l'ex-coach du WA Tlemcen.

Malgré cela, Amrani a réussi à reconstruire un groupe homogène en misant notamment sur l'esprit de combativité pour compenser ses carences

techniques. Résultats des courses : le MCO est parvenu à éviter la descente, même si Amrani lui-même ne cesse de déclarer qu'un club de l'envergure de la formation phare de la capitale de l'Ouest est censé plutôt jouer chaque saison la carte du titre. Avant une journée de la clôture du Championnat, Amrani s'est fixé comme autre objectif de consolider cette série d'invincibilité en la portant à 14 rencontres sans défaite. La mission est possible, vu que ses protégés auront à rendre visite, lors de la dernière journée, vendredi, au MC Alger, un adversaire que le coach du MCO a entraîné la saison passée et qui ne marche pas fort depuis un bon bout de temps.

R. S.

TRANSFERTS

Zinedine Ferhat ne signera pas à l'AS Saint-Étienne

Courtisé depuis cet hiver, Zinedine Ferhat (29 ans) a finalement décliné la proposition de contrat de l'AS Saint-Étienne. Le désormais ancien attaquant de Nîmes (Ligue 2) veut rejouer en Ligue 1.

Les dirigeants de l'AS Saint-Étienne n'ont pas ménagé leurs efforts pour convaincre l'ailier droit polyvalent, Zinedine Ferhat (29 ans), de les rejoindre. Après avoir déjà essayé d'obtenir son prêt de Nîmes (Ligue 2) durant le mercato d'hiver, les Verts sont récemment revenus à la charge. D'autant plus que l'international algérien (13 sélections) arrive en fin de contrat, ce 30 juin. Ferhat se sentait prêt à relever le défi et voulait venir jouer dans le stade Geoffroy-Guichard. Mais pas à n'importe quel prix - il aurait demandé un salaire de plus de 100 000 € bruts par mois - et surtout, pas en Ligue 2. S'il a reçu une proposition de Turquie, il aimerait rester en France. Plusieurs clubs de Ligue 1 (Angers, Brest, Lorient) seraient également venus aux renseignements.

FAF

AGO le 16 juin prochain

Conformément à la décision prise par le bureau fédéral réuni le 28 avril 2022 au Centre technique national de Sidi Moussa fixant les dates des différentes

assemblées générales, la Fédération algérienne de football porte à la connaissance des concernés la convocation de l'assemblée générale ordinaire

au titre de l'exercice 2021 pour le jeudi 16 juin 2022 à l'Ecole supérieure d'hôtellerie et de restauration «ESHRA» à Aïn-Bénian à 10h.

Handball

Accession du MB Sig en division d'Excellence

Le MB Sig a réalisé une accession historique en division d'Excellence de handball (hommes), créant la surprise lors des play-offs, clôturés le week-end dernier à Béjaïa. Cette accession, la première dans l'histoire de la petite balle dans la wilaya de Mascara, a été fêtée comme il se doit à Sig, où la population de la ville a réservé un accueil royal à la délégation du club à son retour, dimanche. Cet accueil a constitué une agréable surprise pour les joueurs et les membres du staff technique et administratif, comme souligné, dans une déclaration à l'APS, par le président du MBS, Benziane Maatallah. «Ça reste des moments historiques dans l'histoire du mouvement sportif à Sig. Franchement, nous ne nous attendions pas du tout à un tel accueil de la part des habitants de la ville et des autorités locales. C'est un signe d'encouragement supplémentaire pour nous qui doit nous pousser à tout faire pour procurer encore de la joie à l'avenir à notre population», s'est félicité le premier responsable du club. Il faut dire que, de l'avis même de ce dirigeant, personne ne donnait chère de la peau de la formation de l'Ouest du pays en début de saison, d'autant plus que cette équipe a raté son départ en Championnat de Nationale 1 (Gr. Ouest), en concédant d'entrée deux défaites. Cette mauvaise entrée en lice en Championnat a poussé la direction du club à opérer un changement à la tête du staff technique en se passant des services de l'entraîneur en chef qui a cédé sa place à son adjoint Boumediene Menaouer. «Ce changement a donné ses fruits puisque depuis, le club a enclenché une dynamique de bons résultats lui ayant permis de rattraper le retard qu'il accusait par rapport au leader du groupe, le CHT Oran avec lequel on a partagé la première place à l'issue du Championnat, mais notre meilleur goal-average nous a permis de nous qualifier aux play-offs», a expliqué le boss du MBS. Selon le même responsable, le fait que son équipe ait abordé les play-offs dans la peau d'un outsider, a arrangé les affaires de ses poulains qui en ont profité pour créer la surprise. A présent que l'exploit a été réalisé, le président Benziane Maatallah espère surtout plus d'égard de la part des autorités locales, la saison prochaine, indiquant n'avoir, jusque-là, bénéficié d'aucun apport financier de leur part. «Cependant, je reste

confiant quant à leurs promesses. Ce sont ces promesses qui m'ont personnellement poussé à aller jusqu'au bout, en assurant la bonne marche du club de mon propre argent», a-t-il encore ajouté. Il en a aussi profité pour rendre hommage aux joueurs, aux membres du staff technique ainsi qu'à ses assistants au niveau de la direction du club, «en particulier, le

secrétaire général, Lahbib Khiati et le trésorier Izara Chekhal». Réputée pour être une ville ayant des traditions en handball, Sig, qui vient de bénéficier d'une salle omnisports relevant du nouveau complexe sportif, a tous les atouts pour devenir un pôle du développement du sport dans l'Ouest du pays, a encore estimé le président du MBS.

Ligue des nations

La France et la Croatie se quittent sur un nul

Les Bleus de Didier Deschamps ont fait match nul face à la Croatie ce lundi 6 juin (1-1). Adrien Rabiot a trouvé la faille en seconde période, mais les Croates ont égalisé sur penalty en fin de rencontre. Les Bleus affronteront l'Autriche vendredi prochain. Il y a quelques jours, les Bleus s'étaient inclinés face au Danemark au Stade de France, malgré un but somptueux de Karim Benzema. Ce soir à Split, au stade Poljud, le Madrilène, une nouvelle fois champion d'Europe, a débuté sur le banc face à la Croatie au coup d'envoi. Tout comme Antoine Griezmann et Kylian Mbappé. Benzema n'enchaînera pas de troisième titularisation d'affilée en neuf jours, après sa finale de Ligue des champions le 28 mai. Et la France ne renouera pas avec la victoire. Le sélectionneur Didier Deschamps a largement remanié son équipe, avec dix changements par rapport au «Onze» de départ de vendredi dernier et un retour au schéma tactique du Mondial-2018, en 4-4-2. Nkunku et Ben Yedder ont animé l'attaque, épaulés sur les côtés par Adrien Rabiot et Moussa Diaby. Comme prévu, Mike Maignan a suppléé Hugo Lloris dans les buts et Presnel Kimpembe a porté le brassard de capitaine. Le Parisien était associé à William Saliba dans l'axe, Benjamin Pavard occupant le côté droit et Lucas Digne, le gauche. Au milieu, Mattéo Guendouzi honorait sa première titularisation aux côtés d'Aurélien Tchouaméni, seul rescapé de France-Danemark.

Deuxième but en vingt-sept sélections pour Adrien Rabiot

La Croatie, amoindrie par des blessures, n'avait pas «autant de ressources» que la France, capable d'aligner

une «deuxième équipe» performante en cas de pépin, avait pointé le sélectionneur Zlatko Dalic à la veille du choc contre les Bleus. Sauf que les Bleus se sont fait peur quand les Croates ont mis le pied sur l'accélérateur, profitant d'un très mauvais alignement de la défense française. Budimir se faufila dans l'axe gauche, avant de se faire tacler in extremis par Kimpembe (18'). Quatre minutes plus tôt, la Croatie s'était déjà montrée dangereuse et Saliba avait coupé le ballon devant Maignan. En première période, la France ne trouvait pas la faille. À la demi-heure de jeu, sur un contre, avec un ballon piqué, Christopher Nkunku aurait pu ouvrir le score pour les Bleus s'il n'avait pas été signalé hors-jeu. Trouvé par Nkunku, Moussa Diaby tentait sa chance mais le ballon était détourné par le portier croate Dominik Livakovic (38'). À la 40^e minute, Aurélien Tchouaméni prenait sa chance de loin sur un tir du pied droit. Dominik Livakovic boxait le ballon sur sa droite. Il faudra attendre le retour des vestiaires pour voir les Bleus ouvrir le score grâce à Adrien Rabiot qui arrivait à tromper Livakovic du pied gauche au premier poteau (52'). En fin de rencontre, l'arbitre sanctionnait une faute de Clauss sur Kramaric à l'aide de la VAR. Kramaric fixait Mike Maignan et prenait le gardien français à contrepied (83'). Sans les parades magistrales de Mike Maignan (71^e, 87^e), les hommes de Didier Deschamps seraient repartis des Balkans avec un zéro pointé. Avec un point en deux rencontres, la France se complique néanmoins très sérieusement la tâche en vue d'une qualification pour le Final 4. Les Bleus se déplacent en Autriche vendredi prochain pour la troisième journée avant de recevoir la Croatie le 13 juin au Stade de France.



Quotidien national d'information. Edité par la Sarl SEDICOM au capital social de 100 000 DA. Rédaction - Direction - Administration : Maison de la Presse, 1, rue Bachir Attar, Place du 1^{er}-Mai - Alger. Tél. : 021 6710.44/6710.46 Fax : 021 6710.75. Compte bancaire : CPA 103 400 08971.1. 114, rue Hassiba-Bouali, agence Les Halles. **Membres fondateurs :** Gérant, directeur de la publication : **Abdelwahab Djakoune**. Rédacteur en chef : **Radia Zerrouki** Directeur financier : **Ouahid Kouba** Composition **PAO La Nouvelle République** Impression Alger : **SIMPRAL** Tirage : 2500 exemplaires 16 - Pages Oran : **SIO**. Constantine : **SIE**. Diffusion centre : **SEDICOM**. Ouest : **SPDO**. Est : **El Khabar**. Sud : **Trag diffusion** Publicité : *La Nouvelle République*, Maison de la Presse. Tél. : 021 6710.72. Fax : 021 6710.75. E-mail : lnr98redaction@yahoo.fr / E-mail pub : lnr98publicite@yahoo.fr - ANEP Spa : 1, avenue Pasteur, Alger. Tél. : 021 73.76.78 - 021 73.71.28. Fax : 021 73.95.59 - 021 73.99.19. Conception : **Studio Baylaucq**, Paris, France. Tél. : +331 44.90.80.40 Les manuscrits, photographies ou tout autre document adressés à la rédaction ne peuvent faire l'objet d'une quelconque réclamation.

en direct

Transferts
 Ferhat ne signera pas à l'AS Saint-Étienne

le match à suivre

Tanzanie-Algérie
 Les Verts quittent Alger à destination de Dar Es Salaam

football

FAF
 AGO le 16 juin prochain

Eliminatoires de la CAN-2023 : Tanzanie-Algérie à 17h Faire échouer la stratégie de l'adversaire et être efficace

Le football, tout le monde en parle et souvent se dit le connaître parfaitement, sauf qu'il serait aussi intéressant de changer de poste, le sélectionneur prendrait la place de l'ancien joueur devenu consultant et vice versa. Et puis on verra comment celui qui est derrière les caméras pourra-t-il préparer, sélectionner, entraîner, choisir les meilleurs du moment, et dicter la stratégie. Cette réflexion est celle d'un sélectionneur mondialement connu.

Ils refaisaient le match du 5-juillet

Les Verts seront, une fois de plus, confrontés à une autre réalité du terrain. Sont-ils disposés à refaire, cet après-midi face à la Tanzanie, le match face à l'Ouganda ? C'est la question qui se balade en attendant le coup de sifflet du coup d'envoi. Il est bien entendu que, d'ici là, les joueurs se disent prêts à refaire ce match, entendent se remobiliser et avec eux toute la nation. Il n'existe qu'un seul choix, il y en a pas deux, mais un seul, celui de rentrer à la maison avec une autre victoire pour tenter de faire redémarrer le sacre compteur des victoires. Celle face à l'Ouganda est déjà mille fois mieux que la dernière défaite face à la Côte d'Ivoire lors de la CAN-2021. La promesse des hommes de Belmadi est de ne pas laisser passer cette opportunité et pour refaire surface. Elle est pour eux une autre occasion pour s'expliquer avec ceux qui les condamnent.

La confiance des observateurs

Pour quelques observateurs, la question est de savoir s'il faudrait garder, privilégier un sélectionneur algérien, ou aller chercher celui qui ne connaît pas les joueurs, encore moins l'environnement dans lequel il va s'engager pour gagner les matches et les titres ? La question n'est pas dure, mais elle est celle qu'il faudrait poser ou faire poser par ceux qui pensent que le travail fait par Djamel Belmadi n'est pas assez. L'autre question qui cherche à s'infiltrer dans les débats et les conférences de presse est celle de savoir si la victoire est le fruit d'une science ou d'une croyance. La réponse n'est ni l'une ni l'autre, mais appelons ça un objectif. Et



■ Les Verts veulent enchaîner une deuxième victoire.

(Photo : D. R.)

c'est cet objectif que tentera d'atteindre à Dar Salem les Fennecs. Les victoires que tout le monde attend gomme tout sur leur passage, mais les défaites suscitent questionnement et débats jusqu'à mettre à plat les efforts et le travail de tout un groupe. Même si cela est vrai, une victoire a son charme et rassure.

Le discours de Belmadi à ses joueurs

Ce soir, le sélectionneur Djamel Belmadi tiendra un autre discours avec ses joueurs, celui de la gagne, et surtout de relever le niveau afin de retrouver ses marques, tout en respectant l'adversaire. Une victoire ce n'est pas certes pas le match parfait, et les exemples ne manquent pas, on peut gagner des

matches, mais si la technicité est absente, la séduction s'évapore, la victoire ne marquera personne. Et c'est ce que cherche Belmadi, une victoire complète avec tous les ingrédients qui marqueront les esprits tant dans le jeu offensif que défensif.

Le goût de jouer est de retour

Les experts et les spécialistes répondent «on ne peut croire que l'équipe est championne par son titre, mais il faut qu'elle le soit aussi par ses joueurs, leurs performances, leur envie de jouer, de battre leur adversaire et de se donner à fond, par leur engagement, leur jeu, leur discipline... Enfin, ce soir on va poser la question de Mahrez, la réponse est toute

simple chez les professionnels : «Allons-nous rester avec ses mêmes joueurs ? Ignorer les autres qui attendent leur convocation ?

Ce soir, il ne sera pas sur le terrain, le sélectionneur a tranché, les nouveaux s'échauffent, il y a ceux qui souhaitent endosser le maillot de l'Equipe nationale, prêts à tout pour être du groupe, quitte à ce qu'une minorité de consultants commentent, à leur manière, le travail et les stratégies du boss. A chacun sa place et le ballon connaîtra le chemin des filets.

H. Hichem

■ BelN Sports 1 : Tanzanie - Algérie à 17h

■ BelN Sports 2 : Nantes - Toulouse à 18h30

La Der

Tanzanie-Algérie : Les Verts quittent Alger à destination de Dar Es Salaam

La sélection algérienne de football a quitté lundi Alger à destination de Dar Es Salam, en prévision de son match face à la Tanzanie, prévu mercredi à Dar Es Salaam (17h, algériennes), pour le compte de la 2^e journée (Gr. F) des éliminatoires de la prochaine Coupe d'Afrique des nations (CAN-2023).

«Nous avons axé notre travail sur la récupération, un volet très important dans ce genre de rencontres. Tous les joueurs sont aptes et seront présents pour cette 2^e rencontre à Dar Es Salaam y compris Hichem Boudaoui qui souffrait d'une

blessure, contractée à la veille du match face à l'Ouganda», a déclaré Belmadi à la presse, quelques minutes, avant le départ à destination de Dar Es Salaam.

Concernant la sélection de la Tanzanie qui avait fait match nul face au Niger (1-1), lors de la première journée disputée au stade de l'Amitié à Cotonou (Bénin), le sélectionneur national a estimé que cette «équipe a énormément progressé par rapport à son état de forme en 2019».

«Il y a une évolution dans le football africain avec de belles infrastructures,

ce qui a conduit à de bons résultats des équipes comme la Tanzanie qui a énormément évolué, tout en gardant l'ossature générale du groupe», a-t-il dit.

Le sélectionneur national n'a pas oublié de saluer l'état d'esprit des joueurs comme Islam Slimani et Rais M'Bolhi qui «continuent à donner après de longues années passées au sein de la sélection algérienne».

Dans l'autre match de la 2^e journée de ce Groupe «F», le Niger se déplacera à Kintende, pour y défier l'Ouganda, mercredi à 14h.